
Rapport du Président**Proposition de don au titre du Cadre pour la
soutenabilité de la dette****Union des Comores****Projet de formation et de renforcement des
capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux
(FORCE-Jeunes)**

Numéro du projet: 2000003992

Cote du document: EB 2024/LOT/P.8/Rev.1

Date: 12 juin 2024

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 48.

Questions techniques:**Joseph Rostand Olinga Biwole**
Directeur de pays
Division Afrique orientale et australe
courriel: j.olingabiwole@ifad.org**Richard Abila**
Spécialiste technique principal- Pêche et aquaculture
Division production durable, marchés et institutions
courriel: r.abila@ifad.org

Table des matières

Carte de la zone du projet	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du projet	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
III. Gestion des risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Équipe d'exécution du projet

Directrice régionale:	Sara Mbago-Bhunu
Directeur de pays:	Joseph Rostand Olinga Biwole
Responsable technique:	Richard Abila
Responsable des finances:	John Zigi
Spécialiste climat et environnement:	Marie-Ange Kigeme
Juriste:	Anne Sophie Derain Bigirimana

Carte de la zone du projet



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

FIDA Carte établie par le FIDA | 26-04-2023

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Union des Comores
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat
Coût total du projet:	24,4 millions d'USD
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD):	9,31 millions d'EUR (soit 10,07 millions d'USD)
Cofinancier:	Secteur privé – Institutions financières
Montant du cofinancement:	1,1 million d'USD
Conditions du cofinancement:	Contributions en nature
Contribution de l'emprunteur/bénéficiaire:	2,6 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,63 million d'USD
Déficit de financement:	10 millions d'USD
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	4,43 millions d'USD
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. L'Union des Comores, petit État insulaire fragile, connaît une croissance économique faible et demeure soumis aux chocs. L'économie de cet archipel de l'océan Indien de 851 000 habitants est peu diversifiée, minée par un manque d'infrastructures et un environnement des affaires à réformer. Les activités économiques sont dominées par de petits acteurs, relevant du secteur informel, et par la diaspora.
2. La fragilité sociale y est marquée: l'archipel figure à la 156^e place sur 191 pays selon l'indice de développement humain (2022); il est classé parmi les pays les plus pauvres du monde avec un produit intérieur brut par habitant de 1 485 USD en 2022 et un taux de pauvreté de 45%. Le taux d'emploi s'élèverait à 54% de la population et plus de 70% des personnes actives sont pauvres. La population est jeune – plus de 70% des habitants ont moins de 35 ans (Recensement général de la population et de l'habitation de 2017). La population en âge de travailler (15 ans ou plus) croît à un rythme annuel moyen de 2%, ce qui représente 9 860 nouveaux demandeurs d'emploi, parmi lesquels on compte plus de 3 200 diplômés universitaires. En 2022, le taux de chômage des jeunes de 15 à 34 ans en milieu rural était estimé à 23,6% (31,7% pour les femmes contre 16,6% pour les hommes). L'absorption de la population en âge de travailler constitue un défi car les travailleurs salariés représentent 35% de la main-d'œuvre nationale. Ces salariés se répartissent en 72% dans le secteur informel et 28% dans le secteur formel.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

3. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le projet a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - porteur de transformations en matière de genre;
 - axé sur les jeunes;
 - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
4. **Jeunes.** L'âge moyen est de 24,1 ans et les jeunes de moins de 20 ans représentent 51,6% de la population. Au sens de la Politique nationale de la jeunesse (2017), on entend par « jeunes » les personnes des deux sexes âgées de 15 à 35 ans. Cette politique établit que le faible niveau et les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes ainsi que l'insuffisance de formation et d'encadrement sont des problèmes majeurs.
5. **Genre.** Les femmes représentent 49,6% de la population et celles en âge de procréer, 24,2%¹. Elles sont défavorisées: les femmes sont scolarisées en moyenne pendant quatre ans, contre six pour les hommes. Elles occupent en majorité des emplois informels. La plus grande partie des emplois formels sont occupés par des hommes.
6. **Changements climatiques.** Les changements climatiques touchent de nombreux secteurs, dont l'agriculture et la pêche. Le pays est vulnérable aux aléas climatiques, fait face à une diminution des précipitations et une augmentation des températures. À cela s'ajoutent les cyclones (tempêtes tropicales), l'élévation du

¹ Gouvernement comorien et Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques. Recensement général de la population et de l'habitation de 2017-- Thème 1: État et structure de la population, octobre 2020.

niveau de l'océan et les phénomènes géophysiques (volcan Karthala sur l'île de la Grande Comore).

Justification de l'intervention du FIDA

7. L'Union des Comores a sollicité le FIDA pour un projet visant à offrir des formations et des emplois décents aux jeunes. Cet objectif sera atteint grâce aux activités de formation professionnelle, d'apprentissage et d'élaboration de projets d'entreprises rurales par de jeunes hommes et femmes dans les économies verte et bleue (agriculture, élevage et pêche). Depuis 1984, dans le contexte de fragilité, le FIDA s'est constitué un avantage comparatif dans de nombreux domaines. Les opérations du FIDA ont largement contribué au renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations rurales. Le renforcement des centres ruraux de développement économique (CRDE) contribue à améliorer la crédibilité et l'efficacité des services publics destinés aux ruraux pauvres. Le réseau de finance rurale Ya Komor [mutuelles d'épargne et de crédit ya Komor (MECK)], première institution financière du pays, a été créé en 1996 grâce à l'appui technique et financier apporté par le FIDA dans le cadre du Projet d'appui aux initiatives économiques de base en milieu rural (AIEB).

B. Enseignements à retenir

8. Le Projet de formation et de renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE-Jeunes) mettra à profit les enseignements tirés d'opérations du FIDA – le Projet d'appui aux initiatives économiques de base en milieu rural, le Programme national pour le développement humain durable (PNDHD) et le Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales (PREFER) – ainsi que d'autres partenaires, notamment la Maison de l'emploi, les projets Facilité Emploi, le Projet de renforcement du continuum orientation-formation-insertion des jeunes en Union des Comores (Komor Initiative) et Msomo na Hazi, un programme axé sur la formation et l'insertion professionnelle et financé par l'Union européenne. Il ressort de ces derniers qu'en l'absence d'infrastructures et d'équipements adéquats ou de capacités en ingénierie de formation, par exemple, l'exécution d'un projet nécessitera des ressources substantielles. Il ne s'agit pas uniquement de financer de petits promoteurs de projets, mais de les accompagner dans la mise en place des activités. La faible mobilisation des fonds de contrepartie affecte la performance des projets. Les effets de la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne affectent les capacités du Gouvernement à mobiliser des ressources. Les réponses aux crises pourraient restreindre la capacité du Gouvernement à honorer ses engagements, y compris dans le cadre du service de la dette extérieure et de la mobilisation des fonds de contrepartie en espèces pour FORCE-Jeunes.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

9. L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accès des jeunes à l'emploi et la résilience des communautés rurales grâce au développement d'entreprises dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. FORCE-Jeunes interviendra dans 66 villages présentant le taux de pauvreté rurale le plus élevé des trois îles: 27 en Grande Comore, 22 à Anjouan et 17 à Mohéli. Il cible les ruraux pauvres âgés de 15 à 35 ans (soit 33,7% de la population) qui sont peu ou pas intégrés aux processus de création de richesse, selon les profils suivants:
 - i) jeunes sans formation professionnelle participant aux activités de production agropastorale et halieutique sur des fermes familiales;
 - ii) jeunes diplômés ou jeunes ayant un minimum de formation, sans emploi;
 - iii) jeunes pleinement engagés dans des activités économiques en quête de développement. Ces catégories seront admissibles à un accompagnement pour les parcours définis. Des stratégies ont été élaborées pour atteindre les jeunes, notamment les personnes handicapées. Le projet ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ

4 000 ménages ruraux vulnérables. Au sein de ces ménages, cela aura un impact indirect sur plus de 20 700 personnes.

B. Composantes, résultats et activités

10. Le projet comprendra les composantes suivantes: i) formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi; ii) développement de relations d'affaires et d'emplois; iii) renforcement du cadre politique et institutionnel pour l'emploi des jeunes ruraux; iv) gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques.
11. **Composante 1:** FORCE-Jeunes investira dans le renforcement et la diversification de l'offre pour i) créer trois structures d'incubation dotées de plateaux techniques et de capacités d'accueil répondant à la diversité et au volume de la demande potentielle; ii) moderniser les centres de formation; et iii) former 4 450 jeunes, dont 3 250 candidats à l'auto-emploi ayant un projet d'entreprise bancable et 1 200 demandeurs d'emploi salarié.
12. **Composante 2:** Le projet facilitera le développement de partenariats commerciaux gagnant-gagnant entre jeunes promoteurs et petites et moyennes entreprises agricoles, la densification des échanges interinsulaires, la transformation numérique et la promotion des emplois verts, et le financement de 3 250 plans d'activité en partenariat avec les systèmes financiers décentralisés. Des critères de durabilité environnementale et climatique seront appliqués à tous les projets et au moins 30% des entreprises devront cibler des emplois verts.
13. **Composante 3:** FORCE-Jeunes contribuera à la révision et à l'exécution des politiques et stratégies de promotion de l'emploi des jeunes ruraux et renforcera les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre desdites politiques et stratégies. Le projet appuiera notamment l'actualisation de la Stratégie nationale de l'environnement, de la Politique nationale de l'environnement, de la contribution déterminée au niveau national, du Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques, de la Politique nationale de la jeunesse, ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'intégration du genre dans le développement rural.
14. **Composante 4:** Cette composante tient compte des enseignements tirés de l'exécution du projet PREFER concernant les populations affectées par le cyclone Kenneth, qui a frappé le pays en avril 2019, des conclusions de la note sur les Procédures environnementales, sociales et climatiques, et des recommandations du FIDA que les investissements dans les situations de fragilité puissent s'adapter rapidement aux changements contextuels. La composante qui permettra à l'équipe de projet de réagir rapidement en cas de crise, sera principalement dédiée à l'achat d'équipements et de matériel, et sera assortie de procédures d'autorisation et de communication de l'information détaillées dans le manuel d'exécution.

C. Théorie du changement

15. La théorie du changement repose sur l'hypothèse que les modèles d'incubation sont bien adaptés aux demandes et aux débouchés des marchés, dont la solidité sera vérifiée par des études approfondies. Elle suppose également l'existence d'une demande parmi les jeunes pour de tels services et l'absence d'autres facteurs limitatifs qui pourraient entraver l'efficacité du projet, au premier rang desquels les chocs climatiques, que le projet vise à atténuer en soutenant à plusieurs égards le renforcement de la résilience climatique, de la gestion des urgences et des catastrophes, et de l'atténuation des risques. Le projet entend donner aux jeunes ruraux pauvres des deux sexes les moyens techniques d'être plus résilients, y compris face aux changements climatiques, et d'accéder au nécessaire pour développer leurs initiatives entrepreneuriales. Il entend également améliorer l'accès à l'emploi et au commerce privé des jeunes ruraux qualifiés des deux sexes, conformément aux principes d'égalité femmes-hommes.

16. En contribuant à créer un environnement propice au fonctionnement des incubateurs et aux diplômés qui peuvent diriger des entreprises et trouver un emploi, le projet renforcera le soutien politique à la jeunesse rurale. Les institutions nationales et locales dotées de capacités techniques et stratégiques élaboreront de manière participative des politiques et stratégies en faveur de l'amélioration de l'environnement des affaires, du développement des entreprises, de l'équité d'accès à l'emploi et de l'amélioration durable des revenus des jeunes femmes et hommes ruraux, et les mettront en application.

D. Alignement, appropriation et partenariats

17. FORCE-Jeunes s'inscrit dans le Plan Comores Émergent (2010-2030) du Gouvernement, qui met l'accent sur la modernisation et la durabilité de l'agriculture et la transformation structurelle de l'économie bleue des Comores. Le projet est également aligné sur le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 ainsi que sur le programme d'options stratégiques pour le pays 2020-2025. Il contribuera aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 5 (Égalité entre les sexes), 8 (Travail décent et croissance économique), 10 (Inégalités réduites), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre). La partie nationale sera impliquée dans l'exécution à divers niveaux (central et décentralisé) par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat (MAPETA), des services techniques et des collectivités locales. Le projet établira des complémentarités avec d'autres partenaires clés – Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Agence française de développement, Banque africaine de développement, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, Organisation internationale du Travail, entre autres – ainsi qu'avec des projets promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, les institutions de formation, les organisations de la société civile et les collectivités décentralisées.

E. Coût, avantages et financement

18. Le déficit de financement de 10 millions d'USD pourra être financé dans le cadre de cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance ou du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (selon des conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration) ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.
19. Les composantes 1 (Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi) et 2 (Développement de relations d'affaires et d'emplois) relèvent partiellement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, est estimé à 4,43 millions d'USD, soit 44% du financement du FIDA.

Coût du projet

20. Le coût total du projet pour sept ans (2025-2031), y compris les provisions pour imprévus matériels et financiers, s'élève à 24,4 millions d'USD. Son coût de base est de 23,5 millions d'USD. Le coût du projet, ventilé par composante, se présente comme suit: i) Composante 1: 12,23 millions d'USD, soit 50% du coût de base total; ii) Composante 2: 9,04 millions d'USD, soit 37% du coût de base total; iii) Composante 3: 2,96 millions d'USD, soit 12% du coût de base total; iv) Composante 4: 200 000 USD, soit 1% du coût de base total. Le projet offrira aux jeunes des subventions et prêts pour le financement de leurs plans d'affaires, et sera doté de solides dispositifs d'audit interne et externe ainsi que de procédures

rigoureuses de ciblage propres à garantir que les fonds parviennent aux bénéficiaires prévus.

Tableau 1
Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante /sous-composante	Don du FIDA relevant du CSD		Déficit de financement		Secteur privé – Institutions financières		Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	%
1. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi														
1.1 Renforcement et diversification de l'offre de formation	2 863,7	54,5	1 732,3	32,9	-	-	-	-	-	377,5	284,8	12,6	5 258,3	21,5
1.2 Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi	2 290,0	32,8	2 988,3	42,8	-	-	-	-	-	967,6	730,0	24,3	6 975,9	28,5
Sous-total	5 153,7	42,1	4 720,6	38,6	-	-	-	-	-	1 345,2	1 014,8	19,3	12 234,2	50,1
2. Développement de relations d'affaires et d'emplois														
2.1 Partenariat avec le secteur privé	592,1	91,0	46,1	7,1	-	-	-	-	-	7,1	5,4	1,9	650,7	2,7
2.2 Financement des jeunes agripreneurs	1 985,3	23,7	4 560,3	54,4	1 144,5	13,6	316,9	316,9	7,6	37,7	28,4	0,8	8 390,0	34,3
Sous-total	2 577,5	28,5	4 606,4	51,0	1 144,5	12,7	316,9	316,9	7,0	44,8	33,8	0,9	9 040,7	37,0
3. Renforcement du cadre politique et institutionnel pour l'emploi des jeunes ruraux														
3.1 Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel	666,4	95,0	18,6	2,7	-	-	-	-	-	9,2	7,0	2,3	701,2	2,9
3.2 Coordination, gestion et suivi-évaluation	1 472,5	64,9	654,4	28,9	-	-	-	-	-	79,9	60,3	6,2	2 267,2	9,3
Sous-total	2 138,9	72,1	673,1	22,7	-	-	-	-	-	89,2	67,3	5,3	2 968,4	12,1
4. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques														
Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques	200,0	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200,0	0,8
Total	10 070,0	41,2	10 000,0	40,9	1 144,5	4,7	316,9	316,9	2,6	1 479,1	1 115,8	10,6	24 443,3	100,0

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Don du FIDA relevant du CSD		Déficit de financement		Secteur privé – Institutions financières		Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	%
Dépenses d'investissement														
A. Génie rural/civil	1 289,4	50,5	977,6	38,3	-	-	-	-	-	162,5	122,6	11,2	2 552,1	10,4
B. Véhicule et équipements	302,6	65,7	10,5	2,3	-	-	-	-	-	84,0	63,4	32,0	460,5	1,9
C. Formation et ateliers	287,3	60,8	185,3	39,2	-	-	-	-	-	0,0	0,0	-	472,7	1,9
D. Services de consultant	3 696,8	68,5	1 279,9	23,7	-	-	-	-	-	238,2	179,7	7,7	5 394,7	22,1
E. Dons et subventions	3 107,0	23,4	6 997,2	52,6	1 144,5	8,6	316,9	316,9	4,8	810,2	611,2	10,7	13 304,0	54,4
Total des dépenses d'investissement	8 683,1	39,1	9 450,5	42,6	1 144,5	5,2	316,9	316,9	2,9	1 295,0	976,9	10,2	22 183,9	90,8
Dépenses ordinaires														
A. Salaires et indemnités	398,0	42,0	549,5	58,0	-	-	-	-	-	0,0	0,0	-	947,5	3,9
B. Coûts de fonctionnement	988,9	75,4	-	-	-	-	-	-	-	184,1	138,9	24,6	1 311,9	5,4
Total des dépenses ordinaires	1 386,9	61,4	549,5	24,3	-	-	-	-	-	184,1	138,9	14,3	2 259,4	9,2
Total	10 070,0	41,2	10 000,0	40,9	1 144,5	4,7	316,9	316,9	2,6	1 479,1	1 115,8	10,6	24 443,3	100,0

Tableau 3
Coût du projet par composante, par sous-composante et par année du projet
(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7		Total
	Montant	%	Montant												
1. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi															
1.1 Renforcement et diversification de l'offre de formation	942,1	17,9	620,4	11,8	1 540,5	29,3	943,2	17,9	654,3	12,4	310,3	5,9	247,5	4,7	5 258,3
1.2 Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi	218,3	3,1	242,8	3,5	1 461,0	20,9	1 970,6	28,2	1 791,2	25,7	1 216,1	17,4	76,0	1,1	6 975,9
Sous-total	1 160,4	9,5	863,2	7,1	3 001,4	24,5	2 913,8	23,8	2 445,5	20,0	1 526,4	12,5	323,5	2,6	12 234,2
2. Développement de relations d'affaires et d'emplois															
2.1 Partenariat avec le secteur privé	5,7	0,9	140,6	21,6	133,5	20,5	149,9	23,0	103,0	15,8	104,0	16,0	14,1	2,2	650,7
2.2 Financement des jeunes agripreneurs	287,4	3,4	318,8	3,8	1 220,4	14,5	2 448,4	29,2	2 538,1	30,3	1 290,9	15,4	286,1	3,4	8 390,0
Sous-total	293,1	3,2	459,4	5,1	1 353,9	15,0	2 598,3	28,7	2 641,0	29,2	1 394,9	15,4	300,1	3,3	9 040,7
3. Renforcement du cadre politique et institutionnel pour l'emploi des jeunes ruraux															
3.1 Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel	-	-	106,8	15,2	122,4	17,5	109,0	15,5	124,9	17,8	146,1	20,8	92,1	13,1	701,2
3.2 Coordination, gestion et suivi-évaluation	272,4	12,0	250,4	11,0	278,1	12,3	361,3	15,9	369,9	16,3	348,6	15,4	386,4	17,0	2 267,2
Sous-total	272,4	9,2	357,2	12,0	400,6	13,5	470,3	15,8	494,8	16,7	494,7	16,7	478,5	16,1	2 968,4
4. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques															
Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques	99,5	49,8	100,5	50,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200,0
Total	1 825,3	7,5	1 780,3	7,3	4 755,9	19,5	5 982,4	24,5	5 581,3	22,8	3 416,1	14,0	1 102,1	4,5	24 443,3

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

21. Le plan de financement comprend: i) un don du FIDA de 9,31 millions d'EUR (soit 10,07 millions d'USD; 41,2% du coût total); ii) une contribution du Gouvernement de 2,6 millions d'USD (10,6% du coût total), dont 1,5 million d'USD en numéraire et 1,1 million d'USD sous forme d'exonérations de taxes et d'impôts; iii) une contribution des bénéficiaires de 633 900 USD (2,6% du coût total), correspondant principalement aux contributions des entrepreneurs au financement des plans d'affaires; iv) une enveloppe des institutions financières de 1,1 million d'USD (4,7% du coût total); v) un déficit de financement de 10 millions d'USD (40,9% du coût total). Le Gouvernement poursuivra la recherche de cofinancements et pourrait allouer des fonds de FIDA13 ou FIDA14 pour couvrir ce déficit. Dans ce cadre, des démarches seront entreprises, notamment auprès du Fonds d'adaptation.

Décaissement

22. Les catégories de décaissement sont: i) génie rural et civil; ii) véhicule et équipements; iii) formation et ateliers; iv) services de consultant; v) dons et subventions; vi) salaires et indemnités; vii) coûts de fonctionnement. Elles sont réparties entre les différents cofinanceurs. Les dépenses ordinaires représentent au total 9,2% dont 61,4% couverts par le FIDA.

Résumé des avantages et analyse économique

23. L'analyse économique montre que FORCE-Jeunes est rentable, avec un taux de rentabilité économique interne de base de 21,9% et une valeur actuelle nette de 74 millions d'EUR (soit 39 milliards de KMF) pour un coût d'opportunité économique du capital de 3%. En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre évaluées au prix du marché (soit 25 EUR/tonne éq. CO₂)², le projet pourrait générer une valeur actuelle nette de 85 millions d'EUR et un taux de rentabilité économique interne de 24,4%. Une analyse de sensibilité du projet en confirme la robustesse.

Stratégie de retrait et durabilité

24. Les appuis aux structures de formation seront apportés dans une perspective de durabilité. Ces structures pourront ainsi générer des ressources en offrant les services pertinents à des partenaires et à des organisations de producteurs, dans le cadre de filières structurées. L'ancrage du placement des jeunes au sein de la Maison de l'emploi et son écosystème de partenaires du secteur privé contribuera à institutionnaliser une plateforme nationale facilitant l'accès des jeunes ruraux à l'emploi salarié. D'un point de vue climatique et environnemental, FORCE-Jeunes mettra en œuvre des mesures de conservation des sols, promouvra l'utilisation de produits biologiques et encouragera, entre autres, l'utilisation de matériaux locaux et l'adaptation aux chocs climatiques.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

25. Les risques inhérents et résiduels globaux sont substantiels.
26. Les risques liés à la gestion financière comprennent le faible niveau d'affectation et d'absorption du budget, la méconnaissance des procédures du FIDA par le personnel et l'insuffisance de couverture de l'audit. Les protocoles de gestion des risques liés à la gestion financière du projet ont été détaillés dans le document de conception et le manuel d'exécution afin d'atténuer ces risques. Les risques fiduciaires élevés liés aux dépenses de formation et aux dons et subventions seront atténués par des procédures solides de contrôle et d'audit, qui sont détaillées dans le manuel d'exécution.

² <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>.

Tableau 4
Synthèse des risques

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Modéré	Modéré
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Portée du projet	Modéré	Modéré
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Élevé	Élevé
Gestion financière	Substantiel	Substantiel
Passation des marchés	Substantiel	Substantiel
Impact environnemental, social et climatique	Modéré	Modéré
Parties prenantes	Modéré	Modéré
Risque global	Substantiel	Substantiel

B. Catégorie environnementale et sociale

27. FORCE-Jeunes présente un risque social et environnemental modéré. Le projet s'accompagnera de mesures visant à minimiser les risques. Il vise à améliorer l'accès des jeunes à l'emploi et la résilience des communautés rurales grâce au développement d'entreprises dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le projet ne présente pas de risques majeurs de dégradation irréversible des ressources culturelles ou physiques, car ses activités n'affectent pas le patrimoine culturel, les zones protégées ou les sites abritant des espèces menacées.

C. Classement au regard des risques climatiques

28. Le projet est à risque climatique substantiel; les bénéficiaires, leurs moyens d'existence et leurs activités sont exposés à des risques climatiques. Des événements climatiques ont déjà eu un impact négatif sur la productivité agricole des petits exploitants. Une analyse de référence démontre que l'Union des Comores est très vulnérable et sensible aux changements climatiques. Le projet comprendra l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques adapté aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques des communautés rurales et promouvra l'utilisation de variétés résilientes aux aléas climatiques ainsi que l'adoption de systèmes agricoles diversifiés pour améliorer la résilience aux événements météorologiques extrêmes. En outre, le projet investira dans des infrastructures résilientes pour la collecte et le stockage de l'eau et pour l'irrigation afin d'atténuer les effets des sécheresses et de la pénurie d'eau.

D. Soutenabilité de la dette

29. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables, y compris à moyen terme, mais le risque de surendettement est élevé³.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

30. Le MAPETA pilotera le projet. Il mettra en place un comité de pilotage composé de représentants des organisations de jeunesse, des structures de formation, du secteur privé, du ministère en charge de l'emploi, etc. Pour faciliter une gouvernance inclusive, il est prévu une planification et une concertation participatives par île avec une prise en compte des priorités régionales. Une unité nationale de coordination (UNAC), renforcée par une assistance technique internationale, sera mise en place à Moroni. Une délégation opérationnelle du projet FORCE-Jeunes (DOF) sera mise en place sur chaque île.

³ Fonds monétaire international. Rapport sur le pays n° 24/4.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

31. L'UNAC sera responsable de la gestion financière. Elle sera chargée de débloquer les fonds en fonction du plan de travail et budget annuel (PTBA) approuvé, de verser les fonds aux îles (DOF) et de coordonner le suivi et l'établissement des rapports financiers. Les DOF seront responsables de la coordination et de la supervision des fonctions financières dans leurs îles. Trois mécanismes de décaissement seront disponibles: i) retrait anticipé; ii) paiement direct; iii) remboursement. Les décaissements du FIDA seront effectués sous la forme d'une avance sur les comptes désignés, et les reconstitutions trimestrielles ultérieures seront réalisées en fonction des prévisions de trésorerie figurant dans les rapports financiers intermédiaires, sur la base des PTBA approuvés. Des comptes désignés seront ouverts par source de financement. Les rapports financiers intermédiaires trimestriels seront établis conformément aux lignes directrices du FIDA. Les dispositions en matière d'audit seront améliorées, avec des mandats spécifiques basés sur les risques et des audits intermédiaires réguliers durant l'année.
32. La passation des marchés sera effectuée conformément à la loi comorienne relative aux marchés publics n° 22-011/AU du 23 juin 2022, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA. Le manuel des procédures de passation des marchés indiquera les éventuelles incohérences entre les règles nationales et celles du FIDA, et précisera les dispositions applicables qui permettront de les résoudre.
33. La responsabilité de détecter les pratiques irrégulières ou les allégations incombe au bénéficiaire. Des efforts accrus devraient être déployés pour veiller au respect des principes du pays et du FIDA en matière de passation des marchés. L'équipe de projet veillera à ce que le personnel et toutes les autres entités gouvernementales liées au projet ainsi que le secteur privé, y compris les soumissionnaires et les contractants, respectent la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations et la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
34. En matière de gestion financière, passation des marchés et de gouvernance, des dispositions seront prises pour le renforcement des capacités des cadres du projet ainsi que des administrations publiques et partenaires du projet.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

35. FORCE-Jeunes assurera une participation régulière des jeunes et encouragera les retours sur ses interventions à travers: i) la participation active des jeunes ruraux aux phases d'animation, de profilage et d'orientation; ii) les retours d'expérience des jeunes promoteurs; iii) la mise en place de comités de gestion des infrastructures; iv) la participation à des ateliers participatifs d'évaluation et de planification; v) les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires; vi) la plateforme de suivi citoyen; vii) les mécanismes de traitement des plaintes.

Mécanisme de réponse aux doléances

36. FORCE-Jeunes mettra en place un mécanisme de traitement des plaintes adéquat pour garantir que les jeunes promoteurs puissent exprimer leurs préoccupations concernant les interventions aux niveaux local, régional et national.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

37. La planification des activités sera basée sur le PTBA, qui comprend: i) une description des activités pour l'année à venir assortie des stratégies opérationnelles, des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi du plan de suivi-évaluation et du cadre logique; ii) un chronogramme de mise en œuvre des activités; iii) un état

de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement); iv) un plan de passation des marchés.

38. FORCE-Jeunes utilisera une approche modulaire intégrant un déploiement géographique graduel et des interventions fondées sur la progression. L'approche sera basée sur un séquençage chronologique des interventions permettant de passer de l'évaluation prospective de la demande de formation-intégration à la mise en œuvre des plans d'activités. Les étapes intermédiaires comprendront la préparation d'une liste de débouchés, l'audit des plateformes techniques, la construction d'infrastructures pour la modernisation de la formation et le déploiement de cohortes dans les formations.
39. La stratégie opérationnelle du projet est pensée suivant un processus structuré d'appui aux jeunes ruraux: i) identification et orientation; ii) formation, renforcement et projet économique; iii) financement et accompagnement. Cette stratégie organise les appuis du projet en trois temps: 1) activités préparatoires, activités de lancement et initiation des actions pilotes et de vulgarisation sur la première partie des 40% de la zone d'intervention, soit 27 villages (11 en Grande Comore, 9 à Anjouan et 7 à Mohéli), imputées sur le financement de FIDA12 (années 1 à 2); 2) interventions étendues progressivement à d'autres villages au moyen de fonds supplémentaires versés par les cofinanceurs ou issus d'une reconstitution des ressources du FIDA 13 ou 14 pour la phase de déploiement (années 3 à 5); 3) phase de consolidation et d'achèvement (années 6 à 7).
40. Le projet FORCE-Jeunes s'appuiera sur un système de suivi-évaluation fondé sur la gestion axée sur les résultats. Le système est voué à faire comprendre le projet, à en améliorer le pilotage et l'efficacité, et à répondre aux objectifs de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage.
41. Dès le démarrage, l'UNAC élaborera une stratégie de communication et gestion des savoirs (CGS) avec un plan opérationnel pour tirer parti de ses expériences et innovations, permettre le partage de connaissances et la mise à l'échelle. Les plans annuels de CGS seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre au niveau du pays et de chaque île. Le suivi et l'évaluation des activités, produits, effets et impacts des interventions constitueront la base du processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Le plan opérationnel de CGS reposera sur deux dimensions: i) collecte et analyse; ii) diffusion, qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances acquises avec les utilisateurs potentiels.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

42. FORCE-Jeunes intégrera l'incubation dans la formation agropastorale avec la mise à niveau des CRDE. La modernisation des plateaux techniques, la diversification de l'offre et la mise en place d'une réelle capacité d'accueil dans ces centres susciteront une motivation pour la formation aux métiers ruraux. Des formations mobiles qui innovent par leur flexibilité, leur proximité et leur adaptabilité aux contraintes de certaines catégories ciblées comme les femmes, seront mis en place. Les innovations se traduiront également par le soutien aux initiatives porteuses: transformation numérique et emplois verts. La stratégie pour les activités en ligne avec un catalogue d'emplois, y compris des emplois verts, contribuera à promouvoir des opportunités professionnelles innovantes.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

43. La transition avec le PREFER facilitera le prédémarrage et les contacts de FORCE-Jeunes avec le MAPETA. FORCE-Jeunes utilisera une avance de démarrage de 350 000 EUR, dès approbation par le Conseil d'administration du FIDA pour remplir les conditions de premier décaissement et d'exécuter les activités au 1^{er} janvier 2025. Au niveau gouvernemental, l'avance facilitera les arrangements

institutionnels: documentation requise, recrutement et mise en place du personnel, etc.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

44. Les supervisions conjointes (FIDA et Gouvernement) seront menées une fois par an; la première appuiera le démarrage. En fonction des besoins, des missions d'appui seront organisées. L'examen conjoint à mi-parcours interviendra en fin de troisième année. La mission d'achèvement impliquera l'ensemble des parties prenantes.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

45. L'octroi au bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre l'Union des Comores et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
46. L'Union des Comores est habilitée, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
47. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

48. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à l'Union des Comores un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de neuf millions trois cent dix mille euros (9 310 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Accord de financement négocié

Projet de Formation et de renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE-Jeunes)

(Négociations conclues le 31 mai 2024)

Don No: _____

Nom du Projet: Projet de Formation et de renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE-Jeunes) (le « Projet »)

L'Union des Comores (le « Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt et qui ne s'appliquent pas au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) (le « Financement »), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Financement est de neuf millions trois cent dix mille Euros (9 310 000 EUR).

2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

3. Un compte désigné libellé en Euro (EUR) destiné à recevoir les fonds provenant du Don du Fonds est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès de la Banque Centrale des Comores. Les mouvements effectués sur le compte se font selon le principe de la double

signature. Le Bénéficiaire doit informer le Fonds des cadres autorisés à exploiter le compte désigné. Quatre comptes courants en francs comoriens (KMF) sont ouverts par le Ministère en charge des Finances dans un établissement bancaire acceptable par le FIDA, dont un pour l'Unité Nationale de Coordination (UNAC) et un dans chaque île pour les Délégations Opérationnelles (DOF).

4. Le Bénéficiaire fournira une contrepartie en espèces et en nature aux fins du Projet d'un montant de deux millions quatre cent mille Euros (2 400 000 EUR) sous forme de contributions monétaires d'un million quatre cent mille Euros (1 400 000 EUR) et en nature d'un million d'Euros (1 000 000 EUR) pour la participation des frais afférents à toutes les composantes du Projet. La contribution en nature prendra la forme d'un soutien administratif, de taxes et de droits cédés sur toutes les contributions au Projet qui impliquent un financement du FIDA.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA).

2. Les parties supplémentaires au Projet sont décrites au paragraphe 11 de la Section I de l'Annexe 3 de l'Accord.

3. Les Parties peuvent convenir par accord mutuel d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet prévu par la section 8.03 des Conditions générales.

4. La date d'achèvement du Projet est fixée au 7^{ème} anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord. La date de clôture du Financement est fixée conformément aux Conditions générales.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés à condition qu'elles soient conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Les personnels clés suivants du Projet ont été suspendus ou il a été mis fin à leur contrat sans que la non-objection du FIDA n'ait été préalablement obtenue: Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE); Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN).

2. L'élément suivant est désigné comme motif supplémentaire d'annulation du présent Accord:

- a) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet;
- b) La non-objection du FIDA au recrutement compétitif du personnel clé du Projet par les services du MAPETA assistés par des consultants ou un cabinet indépendant, conformément au paragraphe 11 de la section I de l'Annexe 3 du présent Accord;
- c) Le Comité national de pilotage (CNP), les Comités régionaux de pilotage (CRP), l'UNAC du Projet et les DOF sont créés par Arrêtés Ministériels.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Place de l'Indépendance
B.P. 324 - Moroni
Union des Comores

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

UNION DES COMORES

Mzé Abdou Mohamed Chanfiou
Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

49. *Population cible.* FORCE-Jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Le Projet aura un impact indirect sur plus de 20 700 personnes au sein de ces ménages.

50. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans 66 villages à plus fort taux de pauvreté rurale sur les trois îles: 27 en Grande Comore, 17 à Mohéli et 22 à Anjouan.

51. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience⁴ des communautés rurales.

52. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

53. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes ci-après:

5.1. Composante A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi

Effet attendu: Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi.

Il ressort de l'expérience récente dans le cadre des projets en cours notamment le Don « Agri-hub » géré par l'OIT dans neuf pays que la majorité des jeunes qui travaillent à leur compte (au moins 70 à 80%) ne sont pas intéressés par le segment de la production des chaînes de valeur agricoles, mais plutôt par d'autres segments comme la fourniture d'intrants, l'agrégation, la transformation, la commercialisation ainsi que la fourniture d'autres biens et services. Cela est dû au fait que ces segments sont moins risqués par rapport au segment de production et qu'ils semblent plus intelligents. Une étude/analyse rapide sera menée au démarrage de FORCE-Jeunes afin d'actualiser les opportunités et leur rentabilité pour mieux répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des jeunes promoteurs.

FORCE-Jeunes investira dans le renforcement et la diversification de l'offre avec pour principaux objectifs de i) créer trois (3) structures d'incubation dotées de plateaux techniques et de capacités d'accueil répondant à la diversité et au volume de la demande potentielle; ii) moderniser les centres de formation; iii) former 4 450 jeunes dont 3 250 candidats à l'auto-emploi avec un projet d'entreprise bancable et 1 200 demandeurs d'emploi salarié.

Les résultats recherchés dans cette composante seront atteints par le biais de deux sous-composantes complémentaires.

Sous-composante A1. Renforcement et diversification de l'offre de formation

Produit attendu: L'offre qualifiée de formation/incubation pour l'emploi des jeunes ruraux est renforcée.

Au regard des besoins de la demande de formation-insertion et des capacités des dispositifs existants, FORCE-Jeunes mettra l'accent sur l'amélioration de l'offre de formation et d'incubation à travers quatre activités principales (AP): i) le recalibrage de trois Centres ruraux de développement économiques (CRDE) avec pour objectif de promouvoir un centre de référence par île; ii) des appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation; iii) la mise en

⁴ Intégrant la résilience au changement climatique.

place de dispositifs de formation mobile, de tutorat et de mentoring; et iv) l'appui institutionnel aux entités régaliennes (déconcentrées et décentralisées) d'appui à la formation technique et à l'apprentissage.

Sous-composante A2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi

Produit attendu: Les jeunes ruraux sont compétents pour développer des activités rémunératrices et durables dans des métiers ruraux y compris des filières agrosylvopastorales et halieutiques.

Dans cette sous-composante, FORCE-Jeunes mettra en place les conditions favorables à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux et investira dans la formation et l'insertion professionnelle de ces ruraux. Trois AP seront conduites à savoir: des investissements structurants, la formation des jeunes ruraux, et l'appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires.

5.2. Composante B. Développement de relations d'affaires et d'emplois

L'objectif de cette composante est d'accompagner les jeunes ruraux formés à mettre en œuvre leurs projets de création d'entreprise ou à accéder à des emplois salariés attractifs dans l'agrobusiness et les secteurs connexes.

Effet attendu: Les jeunes entrepreneurs ruraux accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé.

Le Projet facilitera le développement de partenariats commerciaux gagnant-gagnant entre jeunes promoteurs et agro-PME, la densification des échanges interinsulaire, la digitalisation et la promotion des emplois verts, le financement de 3 250 business plans en partenariat avec les systèmes financiers décentralisés. Des critères de durabilité environnementale et climatique seront appliqués à tous les projets et en plus au moins 30% des entreprises devront clairement cibler des emplois verts.

Les résultats recherchés dans cette composante seront atteints par le biais de deux sous-composantes complémentaires.

Sous-composante B1. Partenariat avec le secteur privé

Produit attendu: L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée.

Cette sous-composante mettra en œuvre quatre AP: i) l'accès de 1 200 jeunes issus des parcours d'initiation et junior et 2 000 apprentis à accéder à des emplois salariés; ii) la digitalisation et la promotion des emplois verts et bleus; iii) la promotion des partenariats gagnant-gagnant entre les jeunes promoteurs (parcours 2 et 3) et les agro-PME; iv) le développement de la connectivité et de la fluidité des échanges inter-îles.

Pour l'emploi salarié, l'accent ne sera pas mis uniquement sur la formation des jeunes, car il s'agit d'une intervention du côté de l'offre mais également sur i) des interventions du côté de la demande visant à promouvoir les investissements dans ces entreprises afin qu'elles génèrent des emplois décents adéquats pour les jeunes, ainsi que ii) des intermédiations du marché du travail qui sont nécessaires. Des enquêtes régulières sur la demande de main-d'œuvre du secteur privé seront menées et un système de suivi sera mis en place pour la capitalisation des connaissances sur l'emploi des stagiaires après leur passage dans les programmes de formation ainsi que la perception des employeurs éventuels des compétences des stagiaires/apprenants.

Sous-composante B2. Financement des jeunes agripreneurs

Produit attendu: L'accès des jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité.

Cette sous-composante accompagnera le financement durable des initiatives entrepreneuriales promues dans les parcours juniors et seniors à travers leur mise

en relation avec les systèmes financiers décentralisés (SFD) et notamment les MECKs. Les interventions sont structurées en deux AP: i) le financement des plans d'affaires; et ii) l'éducation financière et le partage des risques.

5.3. Composante C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux

Effet attendu: L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural.

Sous-composante C1. Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel

Produit attendu: Les politiques et capacités institutionnelles des entités régaliennes et des autres parties prenantes sont renforcées.

En alignement avec le PCE 2030 et les politiques sectorielles (PNIA, PNE, PNJ, PNG, etc.), cette sous-composante mettra en œuvre deux AP: i) l'appui aux politiques et stratégies; et ii) le renforcement institutionnel.

FORCE-Jeunes contribuera à la révision et l'exécution des politiques et stratégies de promotion de l'emploi des jeunes ruraux et renforcera les capacités institutionnelles des structures impliquées dans la mise en œuvre desdites politiques et stratégies. FORCE-Jeunes appuiera notamment l'actualisation de la Stratégie nationale de l'environnement; de la Politique nationale de l'environnement; de la Contribution déterminée au niveau national (CDN); du Programme national d'adaptation au changement climatique (PANA); de la Politique nationale de la jeunesse ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale pour l'intégration du genre dans le développement rural.

Sous-composante C2. Coordination, gestion et suivi-évaluation

Produit attendu: Les institutions régaliennes, les bénéficiaires et autres acteurs participent activement aux réalisations du Projet.

Cette sous-composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. FORCE-Jeunes publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié et les réseaux sociaux afférents, contribuant ainsi à renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux.

5.4. Composante D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques

Cette composante a été conçue conformément aux 1) leçons apprises de l'exécution du Projet PREFER par rapport aux populations bénéficiaires sinistrées après le passage du Cyclone Kenneth d'avril 2019; 2) conclusions de la note PESEC qui fait ressortir que l'Union des Comores est particulièrement vulnérable au changement climatique, comme tous les autres petits états insulaires en développement (PIED); ainsi qu'aux 3) recommandations du FIDA⁵ que les investissements dans les situations de fragilité doivent pouvoir s'adapter rapidement aux changements de contexte. La conception de projet sensible à la fragilité devrait comprendre à minima une composante dédiée à la gestion de risques et de catastrophes. Si une situation se détériore ou change, elle déclenchera l'activation d'un plan d'urgence, tel que défini lors de la conception (par ex. recentrage du projet sur la production alimentaire et la protection des actifs). Ladite composante permettra au Projet de réagir et de s'adapter rapidement en cas de crise. Les préalables à l'utilisation de ce budget seront i) la déclaration par le gouvernement d'une alerte rouge et/ou orange; ii) la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence/sinistre/de catastrophe; iii) l'élaboration par l'équipe de FORCE-Jeunes d'un plan de contingence aligné sur l'évaluation des dommages coordonnée par le gouvernement et le plan de

⁵ Report of the Consultation on the Thirteenth Replenishment of IFAD's Resources: Building Rural Resilience for a Food-Secure Future; Third Session Rome, 2-3 November 2023; IFAD13/3/R.2/Rev.1; Annex IV – paragraph 26.

relèvement/reconstruction y relatif; et iv) la non-objection du FIDA confirmant l'éligibilité des dépenses projetées et les procédures de passation des marchés applicables.

II. Dispositions relatives à l'exécution

1. *L'agent principal du Projet.* Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) de l'Union des Comores, en sa qualité d'Agent principal du Projet assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

2. *Comités de pilotage du Projet.* Sous la tutelle du MAPETA, FORCE-Jeunes sera régi par un Comité National de Pilotage (CNP) créé par Arrêté du MAPETA et dont la composition inclura des représentants d'organisations de jeunes, des structures de formation, du secteur privé, de la Maison de l'emploi, etc.

3. *Composition.* Le CNP est présidé par le Secrétaire Général du MAPETA et comprend entre autres: i) trois représentants du MAPETA (incluant ceux en charge des questions d'environnement/changement climatique, la Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Élevage (DNSAE) et le service suivi évaluation); ii) un représentant du Ministère en charge des finances; iii) un représentant du Ministère en charge de l'économie; iv) un représentant du Ministère en charge de la formation et l'insertion professionnelle; v) un représentant du Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi; vi) un représentant du Commissariat général au plan; vii) un représentant de la Chambre d'Agriculture; viii) un représentant de la Chambre de Commerce; ix) un représentant du Commissariat National à la Solidarité et à la Promotion du Genre; x) un représentant de l'ANPI; xi) un représentant de l'Agence Nationale de Conception et d'exécution des Projets (ANACEP); xii) un représentant de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE). Le CNP pourra inviter à titre consultatif des personnes qui seront en mesure d'apporter des avis techniques à ses discussions.

4. *Responsabilités.* Le CNP a pour responsabilité d'assurer le pilotage du Projet au niveau national et se réunit, au moins, une fois par an pour notamment valider les rapports d'activités annuels et les PTBA et veiller à la cohérence des activités de FORCE-Jeunes avec les stratégies et politiques du pays. Le Secrétariat du CNP est assuré par le Coordonnateur National (CN) du Projet.

5. Comités Régionaux de Pilotage (CRP)

5.1. *Etablissement.* Le Bénéficiaire crée par arrêté de l'Agent principal du Projet, trois CRP du Projet à raison d'un Comité par île.

5.2. *Composition.* Les CRP sont placés sous la responsabilité du Directeur Régional de l'Agriculture. Ils sont composés des représentants des directions et services techniques et consulaires régionaux concernés par les activités du Projet. Outre les responsables de l'administration, les CRP comprendront par île, un représentant des organisations de producteurs par zone couverte par les Centres ruraux de développement économiques (CRDE) et des représentants des Associations de Jeunes. Les responsables des projets intervenant dans les îles seront invités à titre consultatif. Le Secrétariat des CRP est assuré par le Chef d'Antenne du Projet.

5.3. *Responsabilités.* Les CRP ont pour mission de: i) examiner les rapports semestriels du Projet dans les îles et donner des orientations aux antennes régionales pour la préparation des PTBA; ii) veiller à une cohérence, aux synergies et collaborations entre le Projet et les autres projets en cours dans l'île; et iii) constituer un forum de dialogue politique, d'échanges sur les expériences et les actions à mener. Les CRP se réunissent au moins une fois par an pour approuver le PTBA de l'île et examiner la mise en œuvre des activités. Toutefois, ils sont conviés aux concertations organisées entre les producteurs/jeunes bénéficiaires, ainsi que les rencontres entre les opérateurs du secteur

privé et les jeunes producteurs afin d'être les porte-voix des acteurs dans le domaine du dialogue politique.

6. *Unité de gestion du Projet*

Unité Nationale de Coordination du Projet (UNAC)

6.1. *Etablissement.* Une UNAC est créée au sein du MAPETA par Arrêté de l'Agent principal du Projet. L'UNAC est installée à Moroni (Grande Comore) et bénéficie d'une autonomie administrative et financière.

6.2. *Composition.* L'UNAC est composée d'un Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE) ; Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN); un Secrétaire de Direction et du personnel d'appui (chauffeur, gardien, agent d'entretien). Une assistance technique internationale est intégrée à l'UNAC.

6.3. *Responsabilités.* L'UNAC est responsable de la mise en œuvre du Projet. A ce titre, elle assure la gestion et le contrôle des ressources financières ainsi que du suivi-évaluation global du Projet. L'UNAC est responsable de la préparation des PTBA, de l'organisation de leur validation dans les délais par le CNP et le FIDA, la supervision et l'évaluation des prestataires et partenaires du Projet.

Les Délégations Opérationnelles du Projet (DOF)

6.4. *Etablissement.* Des DOF sont créées dans chaque île par arrêté du MAPETA. Les DOF sont intégrées dans les Directions Régionales de l'Agriculture de chaque île.

6.5. *Composition.* Les DOF sont composées du personnel ci-après: Chef d'antenne et Spécialiste en formation-insertion et entrepreneuriat; Assistant suivi-évaluation; Technicien chargé des infrastructures rurales; Technicien spécialiste en pêche; Technicien polyvalent; Comptable; Assistant passation des marchés; un Secrétaire et du personnel d'appui (chauffeur, gardien, agent d'entretien). Une assistance technique nationale est intégrée au niveau des DOF.

6.6. *Responsabilités.* Les DOF sont des structures légères qui se chargeront de la mise en œuvre des activités dans chacune des îles conformément aux manuels d'exécution technique et de procédures du Projet avec: i) un compartiment avec des compétences techniques (Formation-insertion et entrepreneuriat, infrastructures, pêche, position polyvalente); et ii) un compartiment fiduciaire et suivi comprenant des assistants (gestion financière, passation des marchés). L'élaboration et la validation des PTBA dans chaque île se feront au moyen d'ateliers de planification et de concertation participatives (PCP). Elles reposeront sur les orientations du cadrage général, sur la base de l'identification des activités prioritaires et l'évaluation des activités dans l'année écoulée auprès des bénéficiaires.

7. *Partenaires stratégiques*

FORCE-Jeunes établira des partenariats, des synergies et des complémentarités avec les interventions d'autres partenaires clés au développement, notamment la Banque mondiale, la FAO, l'AFD, la BAD, WIPO, EUIPO, l'OIT, etc. ainsi qu'avec des projets promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, les institutions de formation, les organisations de la société civile (OSC) et les institutions publiques décentralisées.

Le Projet FORCE-Jeunes établira également des partenariats sous forme d'assistance technique. Un partenariat déjà cible est celui avec la République d'Islande. En effet, le FIDA a signé un protocole d'accord avec l'Islande sur l'assistance technique aux programmes/projets du FIDA dans les domaines suivants: i) Pêche durable, ii) Énergies renouvelables/vertes; iii) Restauration des terres; iv) Genre; v) Jeunesse. Des partenariats d'assistance technique seront également explorés avec les pays de la région Océan Indien.

La mise en œuvre de FORCE-Jeunes s'inscrira dans les cadres de concertation existants pour assurer la cohérence avec les orientations et les pratiques en vigueur, mais aussi et surtout pour intervenir en synergie et en complémentarité avec les autres intervenants. Il s'appuiera sur la connaissance du milieu du PREFER pour établir les partenariats institutionnels et les partenariats de performance pour les besoins du faire-faire. Les partenariats de services devront faire l'objet d'évaluations périodiques dans l'intérêt du Projet et de ses bénéficiaires pour s'assurer que les contraintes sont bien partagées, analysées et ont fait l'objet de recherche de solutions participatives.

8. *Suivi et évaluation*

Le Projet FORCE-Jeunes développera un système de suivi-évaluation (SSE) fondé sur l'approche de gestion axée sur les résultats. Le système aura pour rôles de soutenir la compréhension partagée du Projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Sur la base d'outils et de mécanismes opérationnels, il permettra i) de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du Projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, l'impact des interventions sur les groupes cibles; et ii) de renseigner une liste d'indicateurs de base conformément au Système de mesure des résultats opérationnelles (SMRO)/Cadre de gestion des résultats développé par le FIDA. Les données sur les extrants seront recueillies de façon continue pour les bénéficiaires et toutes les activités du Projet. Des données sur les résultats et effets seront recueillies sur un échantillon de bénéficiaires au moyen d'enquêtes de référence, à mi-parcours et finale qui s'aligneront sur les lignes directrices du FIDA pour la mesure des indicateurs de base au niveau des résultats et effets (lignes directrices sur les résultats et effets/FIDA). La mesure des résultats et effets intègrera celle de l'Indice d'Autonomisation du FIDA. FORCE-Jeunes assurera les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux, y compris les modalités de travail et d'appui entre le Responsable de suivi-évaluation (RSE), les assistants de suivi-évaluation au niveau des DOF et l'assistant en gestion des savoirs.

Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et la partie nationale, à raison d'une mission par an (deux les premières années du Projet). La première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer les activités de démarrage. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier la pertinence du Projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du Projet seront réactualisés.

La mission d'achèvement assortie d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du Projet. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du Projet.

9. *Gestion des connaissances*

Dès le démarrage du Projet, l'UNAC élaborera une Stratégie de gestion des savoirs et de communication avec un plan opérationnel de mise en œuvre afin de capitaliser ses expériences et innovations et permettre le partage de connaissances et une mise à l'échelle à l'interne du Projet d'abord, puis à l'externe après. Les plans annuels de gestion de savoirs et de communication seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre au niveau national et de chaque île. Dans cette stratégie, le suivi et l'évaluation des activités, produits, effets et impacts des interventions du Projet constituera la base du processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Le Projet cherchera alors à créer une chaîne de valeur entre la mise en œuvre des activités, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, l'engagement politique,

l'appui institutionnel et la communication; ce qui permettra de tirer profit des connaissances et enseignements issus des expériences de mise en œuvre du Projet pour apporter des améliorations continues dans ses interventions. La stratégie de savoirs sera mise à jour à la revue à mi-parcours du Projet.

Les principaux produits de capitalisation des connaissances identifiés au stade de la conception sont: genre, employabilité et entrepreneuriat des jeunes, nutrition, changements climatiques et leurs effets sur les moyens de subsistance, digitalisation agricole et finance verte, bibliothèque numérique des bonnes pratiques, de repérage des connaissances et des innovations. Le plan opérationnel de gestion des savoirs et de communication reposera sur deux dimensions:

- a. Une dimension « collecte et analyse » qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites;
- b. Une dimension « diffusion » qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances capturées avec les potentiels utilisateurs.

10. *Manuel de mise en œuvre du Projet*

Un manuel de mise en œuvre du Projet a été préparé lors de la conception du Projet et servira de fondement pour toutes les réalisations du Projet de son entrée en vigueur à sa clôture. Le manuel de mise en œuvre du Projet comprend entre autres:

- les critères de ciblage des bénéficiaires, d'identification et de sélection des business plans et autres investissements du Projet;
- les mesures permettant d'assurer une gestion efficace et transparente du Projet, le suivi-évaluation et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet;
- les termes de référence du personnel clé du Projet et des prestataires de service;
- les modalités de gestion administratives, financières, et comptables du Projet ainsi que les stratégies et procédures de passation de marchés.

Les risques fiduciaires élevés liés aux dépenses de formation et aux dons et subventions seront atténués par des procédures solides de contrôle et d'audit, qui sont détaillées dans le manuel d'exécution.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Catégorie	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie rural / civil	1 070 000	100% HT
II. Formations et ateliers	240 000	100% HT
III. Consultations	3 080 000	100% HT
IV. Dons et subventions	2 590 000	100% HT
V. Coûts récurrents	1 400 000	100% TTC
Non alloué	930 000	
TOTAL	9 310 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) La catégorie Génie rural / civil inclut les travaux d'aménagement des terres, les infrastructures rurales, etc.
- ii) La catégorie Consultations inclut les études, enquêtes et autres contrats de prestation de service intellectuels notamment avec les structures de formation/incubation ainsi l'assistance technique internationale et nationale.
- iii) La catégorie Don et subventions inclut les appuis (financement à coûts partagés, crédit, etc.) aux plans d'affaires des jeunes agripreneurs, les intrants agricoles, etc.
- iv) La catégorie Coûts récurrents inclut les salaires et indemnités, les véhicules et les coûts opérationnels.

2. Modalités de décaissement.

Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories Formations et ateliers, Prestations de services et Fonctionnement) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 350 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

1. Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Don du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
3. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
4. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
5. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que:
 - a. Soit recruté un personnel dédié à l'inclusion sociale et des genres;
 - b. Un plan d'action sur la stratégie et le type de projet soit établi dès le commencement du Projet;
 - c. Un quota de 50% pour les femmes est encouragé et toutes les données collectées et analysées seront objectivement traitées selon le sexe de l'individu;
 - d. Des campagnes d'information ciblant les femmes et les jeunes seront organisées au cours de la mise en œuvre du Projet;
 - e. Les femmes et jeunes actifs seront mobilisés;
 - f. La parité homme/femme au sein de l'UNAC et des DOF sera encouragée;
 - g. La responsabilité tenant à la répartition sur base des genres sera incluse dans les termes de référence de tout le personnel clé du Projet et les entités qui rendent des prestations/services au profit du Projet; et
 - h. Dans toutes ses activités, la conformité avec les politiques du FIDA sur la prévention et le combat contre le harcèlement, l'exploitation et l'abus sexuel sera recherchée. Ceci sera indiqué dans les termes de référence de tout le personnel du Projet et les entités qui rendent des prestations/services au profit du Projet.
6. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Mesure anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* Le Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut faire l'objet de modifications.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a. Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés à l'Unité de Coordination et Délégations Opérationnelles ainsi qu'aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b. Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c. Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'Outil de Suivi des Contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le personnel clé du Projet* est: le Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE); Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN). Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Coordination du Projet/l'Unité de Mise en Œuvre du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera recruté dans le cadre d'un processus compétitif selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de consentement libre, préalable et informé (PCPI),

Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite (le(s) « Plan(s) de gestion »), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

2. Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si le Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. Le Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. Le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

5. Le Bénéficiaire s'assure, ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure, que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

6. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

7. Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes du Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Financement ou des activités

du Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés au Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré, ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

8. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

9. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu du présent Accord, le Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

10. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens			Hypothèses
	Libellé	Référence	Mi-parcours	Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	Personnes recevant de services promus ou appuyés par le projet. (1)	0	3 600	6 000	SSE du projet	Semestrielle	UNAC partenaires et	Conditions sociopolitiques et sécuritaires favorables au développement des entreprises et à l'équité de genre.
	<i>Hommes</i>	0	1 800	3 000				
	<i>Femmes</i>	0	1 800	3 000				
	<i>Jeunes</i>	0	3 600	6 000				
	<i>Personnes handicapées</i>	0	54	90				
	Nombre correspondant de ménages touchés. (1a)	0	2 400	4 000				
	<i>Ménages dirigés par une femme</i>	0	540	900				
	Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages. ⁶ (1b)	0	12 450	20 701				
Objectif global : Contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience des communautés rurales.	Incidence de la pauvreté dans la zone couverte par le Programme.	45	43	41	Enquêtes statistiques nationales	Année 1, 7	UNAC	
	Pourcentage de ménages bénéficiaires déclarant une augmentation d'au moins 20% des revenus.	–	35	55	Enquête de référence, évaluation d'impact (COI).	Année 1, 4, 7		
Objectif de développement : Améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.	Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services appuyés par le projet (SF 2.2)	0	1 560	3 200	Enquêtes IBRE Enquêtes statistiques nationales	Année 1, 4, 7	UNAC	- Mobilisation des dispositifs d'appui nécessaires et adoption de l'approche du projet pour des interventions coordonnées. - Levée des obstacles externes qui limitent l'accès équitable des jeunes femmes et hommes ruraux aux opportunités dans les secteurs productifs.
	<i>Ménages (%)</i>	0	65%	80%				
	<i>Membres du ménage</i>	0	8 073	16 560				
	Personnes occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi (2.2.1)	–	2 670	4 450				
	<i>Titulaire de l'emploi – hommes</i>	–	1 335	2 225				
	<i>Titulaire de l'emploi – femmes</i>	–	1 335	2 225				
	<i>Titulaire de l'emploi – jeunes</i>	–	2 670	4 450				
	<i>Nombre d'emploi verts créés (« vert à définir »)</i>	0	420	700				
	Ménages satisfaits des services appuyés par le projet. (SF 2.1)	0	1 560	3 200				
	<i>Ménages (%)</i>	0	65%	80%				
	<i>Membres du ménage</i>	0	8 073	16 560				
	Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation. (IE 2.1)	–	540	1 500				
	<i>Proportion totale de personnes (%)</i>	–	15%	25%				
	<i>Femmes (nombre)</i>	–	270	750				
	<i>Femmes (%)</i>	–	50%	50%				
	<i>Hommes (nombre)</i>	–	270	750				
	<i>Hommes (%)</i>	–	50%	50%				
	Ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques écologiquement durables et résilientes face aux changements climatiques (CGR de FIDA11 - SF 3.2.2)	–	1 350	2 250				
<i>Ménages (%)</i>	–	56,25%	56,25%					
<i>Membres du ménage</i>	–	6 986	11 644					
Ménages déclarant avoir adopté des technologies, des pratiques ou des intrants nouveaux ou améliorés. (1.2.2)	–	1 350	2 250					
<i>Ménages (%)</i>	–	56,25%	56,25%					
<i>Nombre total de membres de ménages</i>	–	6 986	11 644					
Effet 1. Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi.	Ménages déclarant un meilleur accès physique aux installations de commercialisation, de transformation et de stockage (1B 2.2.6)	–	700	1 400	Enquêtes IBRE SSE du projet	Enquêtes IBRE Semestrielle	UNAC partenaires et	
	<i>Ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de commercialisation.</i>	–	17%	35%				
	<i>Proportion de ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de commercialisation (%)</i>	–	3 622	7 245				
	<i>Taille des ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de commercialisation.</i>	–	240	800				
	<i>Ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage.</i>	–	10%	20%				
	<i>Proportion de ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage (%)</i>	–	1 397	3 881				
	<i>Taille des ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage.</i>	–	42	42				
	<i>Nombre de nouveaux modules/référentiels créés.</i>	0	3	6				
Produit 1.1 L'offre qualifiée de formation/incubation pour l'emploi des jeunes ruraux est renforcée.	Nombre de salles de cours et dortoirs construits ou remis en état dans les Structures d'Incubation	0	24	24	SSE du projet	Semestrielle	UNAC partenaires et	
	Nombre de formateurs, facilitateurs, et animateurs etc... formés.	0	24	24				

⁶ La taille moyenne des ménages est 5 à Mohéli et à Anjouan et de 6 en Grande Comores

	Hectares de terres exploitées selon des pratiques favorisant la résilience face aux aléas climatiques (IB 3.1.4)	–	18	30				
	Nombre d'installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état (IB 2.1.6)	–	45	120				
	Installations de commercialisation construites ou remises en état	0	5	12				
	Installations de stockage construites ou remises en état	0	40	108				
Produit 1.2 Les jeunes ruraux sont compétents pour développer des activités rémunératrices et durables dans des métiers ruraux y compris des filières agrosylvopastorales et halieutiques.	Personnes formées aux pratiques ou aux technologies de production. (1.1.4)	0	2 520	3 150	SSE du projet	Semestrielle	UNAC partenaires et	Mise à niveau des plateaux techniques
	Nombre total de personnes ayant suivi une formation - agriculture	0	1 080	1 350				
	Hommes ayant suivi une formation - agriculture		432	540				
	Femmes ayant suivi une formation - agriculture		648	810				
	Jeunes ayant suivi une formation - agriculture		1 080	1 350				
	Nombre total de personnes ayant suivi une formation - élevage	0	720	900				
	Hommes ayant suivi une formation - élevage		288	360				
	Femmes ayant suivi une formation - élevage		432	540				
	Jeunes ayant suivi une formation - élevage		720	900				
	Nombre total de personnes ayant suivi une formation - pêche	0	720	900				
	Hommes ayant suivi une formation - pêche		288	360				
	Femmes ayant suivi une formation - pêche		432	540				
	Jeunes ayant suivi une formation - pêche		720	900				
	Personnes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise. (2.1.2)	0	2 500	4 450				
	Hommes		1 250	2 225				
	Femmes		1 250	2 225				
	Jeunes		2 500	4 450				
	Nombre de jeunes des communautés de pêche utilisant les investissements structurants. (DCP, magasin, pêcheries, etc.).	0	600	600				
	Hommes		240	240				
	Femmes		360	360				
Producteurs ruraux ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques. (1.1.3)	0	1 500	1 500	SSE du projet	Semestrielle	UNAC, prestataires (ENPM)		
Hommes		600	600					
Femmes		900	900					
Jeunes		1 500	1 500					
Effet 2. Les jeunes entrepreneurs ruraux accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé.	Entreprises rurales soutenues signalant une augmentation de leurs bénéficiaires. (2.2.2.)	0	1 037	2 600	Enquête IBRE	Années 1, 4, 7	UNAC	
	Proportion d'entreprises (%)		70%	80%				
	Ménages déclarant utiliser des services financiers ruraux. (1.2.5)		400	667				
	Ménages (%)		10%	17%				
	Nombre total de membres de ménages		2 070	3 452				
Produit 2.1 L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée	Nombre de partenariats commerciaux entre les jeunes entrepreneurs et les agro-PME.	0	60	112	SSE du projet	Semestrielle	UNAC, prestataires, partenaires (Maison de l'Emploi, etc.)	Ouverture du secteur privé, partenariats commerciaux et institutions financières à la promotion du statut économique et du leadership des jeunes entrepreneurs.
	Nombre de jeunes placés en emploi salarié auprès des agro-PME et agro-industries à travers les partenariats public-privé.	0	720	1 200				
Produit 2.2. L'accès des jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité	Personnes vivant en milieu rural qui ont accès à des services financiers. (1.1.5)	0	600	1 000	SSE du projet	Semestrielle	UNAC, institutions financières partenaires	
	Hommes ayant accès à des services financiers - crédit		240	400				
	Femmes ayant accès à des services financiers - crédit		360	600				
	Jeunes ayant accès à des services financiers - crédit		600	1 000				
	Nombre de jeunes dont le plan d'affaire a été financé.	0	2 600	3 250				
	Hommes		1 300	1 625				
Femmes		1 300	1 625					
Effet 3. L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural	Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification sur la promotion de l'emploi des jeunes. (Politique 3)	0	1	3	SSE du projet	Annuelle	UNAC, partenaires	
Produit 3.1 Les politiques et capacités institutionnelles des entités régaliennes et des autres parties prenantes sont renforcées.	Supports de connaissances relatifs aux politiques ayant été élaborés. (Politique 1)	0	3	6	SSE du projet	Semestrielle	UNAC	
Produit 3.2 Les institutions régaliennes, les bénéficiaires et autres acteurs participent activement aux réalisations du projet.	16. Plateformes multipartites en service bénéficiant d'un appui. (Politique 2)	0	2	5				
a) Selon les chiffres indiqués dans le Rapport de mise en place d'un Système d'Informations géographiques (juin 2015), la population totale cumulée dans les 27 villages est d'environ 37 200 personnes, dont près de 53% de femmes. Le nombre de personnes tirant tout ou partie de ses revenus de l'activité de pêche dans ces villages est d'environ 5 100 personnes au total, dont 1 660 femmes pratiquant la pêche à pied (32,6% du total), 1 260 hommes pratiquant la pêche à pied (24,6%), 1 410 pêcheurs pratiquant la pêche traditionnelle (27,5%) et 770 pêcheurs pratiquant la pêche artisanale motorisée (15,1%).								

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Volonté politique	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>L'Union des Comores organise l'élection présidentielle et celle des Gouverneurs des îles autonomes en janvier 2024. Les jougs électoraux pourraient changer les orientations politiques aux Comores et retarder la conception du projet et sa ratification. Ce contexte politique présente donc un risque pour la mise en place du projet et de son ancrage institutionnel.</p> <p>La faible mobilisation des fonds de contrepartie affecte le niveau de performance du projet. Les effets de la COVID-19 et de la crise Russo-Ukrainienne aggravent déjà les capacités du Gouvernement à mobiliser des ressources propres à affecter aux Projets à financement extérieur. En effet, les réponses aux crises pourraient affecter les capacités du Gouvernement à honorer ses engagements y compris dans le cadre du service de la dette extérieure et avoir un impact négatif sur l'engagement financier du Gouvernement de mobiliser des fonds de contrepartie en espèces dans le cadre du projet FORCE Jeunes.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Planifier davantage la contribution du gouvernement en taxes plutôt qu'en espèces. Le gouvernement pourra également apporter d'autres formes de contribution en nature. La planification financière du projet va intégrer la valeur locative des locaux mis à sa disposition comme faisant partie de la contribution nationale. Il va en outre s'allier aux autres projets ayant les mêmes problèmes pour un plaidoyer commun en vue d'obtenir l'inscription d'une ligne budgétaire y relative, dans les Lois des Finances.</p> <p>Les rencontres avec la partie nationale, notamment avec le Secrétaire Général du Gouvernement et le Ministre en charge des finances, qui ont été déjà initiées dans le cadre du projet PREFER, vont être poursuivies, afin d'inciter davantage le pays à contribuer aux reconstitutions des fonds du FIDA.</p> <p>L'accession des Comores à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) témoigne l'engagement du pays à mener des multiples réformes sur le plan législatif, institutionnel, commercial et économique. Ceci constitue une opportunité pour le projet FORCE-Jeunes étant donné l'adhésion à l'OMC accroît l'ouverture commerciale, contribue à l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements aux Comores.</p> <p>Aux Comores, la promotion de l'emploi des jeunes figure parmi les priorités nationales. Le Gouvernement a mis en place un outil stratégique pour un système durable d'appui à l'emploi des jeunes. Il y a l'adoption du décret n°21-087/Pr, la loi n°21-007/Au baptisé « un jeune, un emploi en Union des Comores ». FORCE-Jeunes contribuera à appuyer le développement du secteur financier pour stimuler l'investissement de l'entrepreneuriat, et promouvoir une meilleure éducation financière des jeunes.</p> <p>La stratégie de gestion de savoirs de FORCE-Jeunes favorisera les échanges d'expériences et l'apprentissage au sein et/ou en dehors du portefeuille pour appuyer la mise en œuvre des interventions</p>		
Gouvernance	Elevé	Elevé
<p>Risque(s) :</p> <p>Selon l'indice Mo-Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) les Comores se placent au 38e rang sur 50 pays africains évalués en 2022 avec un score de 42,5/100. Quant à l'indice de perception de la corruption établi</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>par Transparency International, celui-ci place l'Union des Comores au 167e rang sur 180 pays évalués en 2022, avec un score de 19 sur 100 ; ceci dénote un recul car en 2021 l'Union des Comores, avec un score de 20/100 a occupé la 164eme place sur 180 pays. En matière de Gestion et institutions du secteur public, l'Union des Comores a obtenu un score de 2,5 suivant l'Évaluation des politiques et des institutions nationales CPIA 2019. Ce score est celui du groupe le moins performant au niveau du pays et est inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Ces classements mondiaux avec la faiblesse des institutions de contre-pouvoirs comoriens telle que l'Assemblée nationale. Une telle situation présente des risques élevés pour la gestion efficace du projet.</p> <p>L'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores a fait ressortir parmi les défis transversaux aux cinq PSG des problèmes de gouvernance par un déficit de collaboration à plusieurs niveaux, de maîtrise et d'application de la réglementation d'une manière impartiale.</p> <p>Sur le plan opérationnel, les délégués en charge de la production ont la charge du secteur agricole au niveau régional. Les Directions régionales du MAPETA, les CRDE ainsi que les projets/programmes sont sous la tutelle institutionnelle de ces Délégués en charge de la production, mais les organigrammes, voire la dénomination variante d'une île à l'autre.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Les organes et les outils de lutte contre la corruption existent.</p> <p>Les cadres des ministères impliqués dans l'orientation, le financement et la gestion du projet (Ministères en charge des Finances, de l'Agriculture, de la jeunesse, etc.) ; des institutions en charge de la passation des marchés ; de la protection de l'environnement ainsi que l'équipe de gestion du projet sera formés/recyclés sur les politiques anti-corruption du FIDA.</p> <p>Les cadres du Ministre en Charge de l'Agriculture appuieront l'équipe de FORCE Jeunes sur le plan technique ; cela s'ajoutera à leurs contributions notamment lors des sessions des Comités de pilotage. Le Comité National et les Comités Régionaux de pilotage du projet, qui regroupent les acteurs clés du développement Agricole et rural, auront un impact positif dans la gouvernance.</p> <p>Les procédures de gestion financière vont prendre en considération les expériences du projet PREFER et d'autres projets du FIDA. Les responsables financiers et en passation de marchés du projet vont recevoir des appuis pour développer leurs capacités.</p>		
Macroéconomie	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Le cadre macro-économique comorien reste fragile et fortement tributaire des chocs externes. Ainsi, la crise ukrainienne avec ses soubresauts géopolitiques, constituent une menace spécifique. En effet, la persistance d'une telle crise et les corollaires qui en pourraient aggraver le niveau de l'inflation au détriment des couches sociales les plus vulnérables qui sont de surcroit les principaux groupes cibles du projet. Une telle pourrait affecter négativement la dynamique du marché comorien, ce qui se traduirait par une baisse significative des revenus des populations ciblées à savoir les jeunes vivants dans les milieux ruraux. Une telle pourrait engendrer une hausse conséquente du taux de pauvreté ce qui limitait les bénéfices du projet.</p> <p>Suivant l'Évaluation des politiques et des institutions nationales CPIA 2022, les partitions des politiques macroéconomiques et structurelles de l'Union des Comores sont en deca de la moyenne en Afrique subsaharienne.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
L'écart entre l'inflation, dû au prix de l'énergie et de la rareté de certains biens/matériaux, et l'évolution des revenus des exploitants aura des effets sur la situation économique des ménages et donc sur l'objectif de développement du projet.		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le 21 décembre 2021, la direction du Fonds monétaire international (FMI) approuvé l'achèvement de la première revue du programme de référence en faveur des Comores. Les mesures appuyées par le programme de référence, qui a été approuvé le 21 juillet 2021, visée à : i) maîtriser la pandémie et redresser l'économie ; et ii) entreprendre des réformes pour surmonter la fragilité, stimuler la croissance inclusive et limite les risques.</p> <p>Dans le domaine agricole, le gouvernement s'emploie à améliorer la productivité et à augmenter la production par la mécanisation et la mise à disposition d'intrants de qualité, afin d'améliorer les revenus.</p>		
Fragilité et sécurité	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Le pays est exposé à des risques de catastrophes naturelles. Tel était le cas avec le cyclone Kenneth qui a décimé les cultures en 2019. Dans de tels cas il en a résulté la destruction des cultures affectant ainsi les capacités d'accès aux semences et aliments alimentaires, donc plus généralement la sécurité alimentaire des populations. De plus, l'Union des Comores figure sur la liste 2023 des pays touchés par des situations de fragilité et plus souffrants par la fragilité institutionnelle et sociale. L'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores avait déjà fait ressortir parmi les défis transversaux des lacunes de l'administration et de la société civile dans leurs moyens, leurs organisations et leurs fonctionnements qui ne permettent pas toujours d'atteindre les objectifs.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le partenariat avec l'INRAPE pour la collecte de matériel génétique de bananier et de manioc, la mise en place de champs de collecte nationaux et régionaux, ainsi que la construction de laboratoire in-vitro permet de disposer de vivier de matériel végétal. Par ailleurs, le PCE (Plan Comores Emergent) ambitionne un pays résilient aux chocs dans toutes les dimensions du développement durable. Des actions de renforcement institutionnel seront attendues par le projet Force-Jeunes en faveur des structures des Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage ainsi que de la jeunesse, de la santé et du genre.</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Cohérence politique	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>Bien que le Projet FORCE Jeunes soit aligné sur les stratégies et politiques nationales dans le secteur rural et agricole, le risque de non-alignement de ces stratégies avec le ciblage des pauvres et la mise en œuvre de projets intégrant des thématiques transversales (environnement, climat, genre, nutrition, jeunes, participation du secteur privé, etc.) subsiste. Il en est de même du risque d'inadéquation des objectifs et stratégies du Projet Force-Jeunes avec les modalités de mise en œuvre du: (i) Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 (PCE) qui présente les ambitions générales de l'État en matière de développement sous la forme d'orientations et de lignes directrices ainsi que du; (ii) Plan de Développement Intérimaire (PDI 2020-2024) qui est le plan à moyen terme du PCE.</p>		
Mesures d'atténuation :		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Le document de référence qu'est le PCE favorable aux projets de développement rural ciblant les plus pauvres, confirme que l'agriculture comorienne doit jouer un rôle de moteur de croissance et de sécurité alimentaire, dans le cadre d'une approche chaîne de valeur et de l'entreprenariat agricole rural.</p> <p>Les objectifs de Force-Jeunes sont alignés sur les politiques et stratégies nationales contenues dans le Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 (PCE) et le Plan de Développement Intérimaire (PDI 2020-2024) qui prévoient globalement la modernisation de l'agriculture dans l'Union des Comores. Ils sont également alignés sur le plan de relance post-COVID 19.</p>		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <p>Les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole contiennent peu de vues des organisations de producteurs ruraux ; les ressources pour leur mise en œuvre sont insuffisantes.</p> <p>La mise à jour et/ou mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles (genre, jeunes, nutrition, formation et insertion professionnelle, agriculture) ne sont pas effectives et pourront handicaper l'atteinte des objectifs du projet.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le projet est en contact avec la chambre d'agriculture et s'attèle à la structuration des groupements en coopératives. Force-Jeunes a contribué à l'amélioration de la participation des producteurs agricoles à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en facilitant les espaces de concertation.</p> <p>Des dialogues politiques avec la partie nationale vont être entrepris, notamment avec le Ministère de tutelle, en charge de l'Agriculture afin de promouvoir approche commune pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les différents partenariats avec toutes les parties prenantes œuvrant dans la formation professionnelle des jeunes seront établis.</p>		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Il existe de nombreuses zones en forte pente qui, suite à des pressions anthropiques ou des effets naturels, favorables au transport solide dans les cours d'eau, accélèrent les écoulements et provoquent l'infiltration. Ces zones en forte pente pourraient entraîner une érosion et une perte d'éléments nutritifs à l'échelle du bassin, accroissent le risque d'inondation et dégradent la biodiversité.</p> <p>Difficulté pour le projet d'atteindre les objectifs de production des cultures assignés par le DCP à cause de l'escarpement des terrains et des risques d'érosion.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Les activités qui seront entreprises par le Force-Jeunes amélioreront la conservation des ressources naturelles et la fertilité des terres.</p> <p>Les activités par les bénéficiaires afin de limiter l'érosion concernent notamment l'aménagement antiérosif de terres en forte pente, l'embocagement, l'entretien des réseaux d'irrigation ainsi que la protection des sources d'eau. Le Force-Jeunes fournit des formations sur les techniques de Conservation des Eaux et du sol (CES) et sur la gestion de l'environnement. La conservation des sols est améliorée grâce à l'adoption</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>des techniques d'embocagement. L'approche « chaîne de solidarité » est promu dans l'acquisition des matériels végétaux pour les embouchures.</p> <p>Le projet a également accepté d'adopter la promotion des variétés résilientes aux changements climatiques, le recours aux fertilisants agricoles, la pratique de la rotation culturelle, qui a permis la préservation de la fertilité des sols.</p>		
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques	Substantiel	Substantiel
<p>Risques :</p> <p>Etant donné que les jeunes vont entreprendre dans des secteurs affectés de manière négative par les changements climatiques (agriculture, élevage, pêche), les risques de changement de productivité et de la qualité de la production pourront augmenter, induisant ainsi à la vulnérabilité des jeunes.</p> <p>Les cultures vont être affectées par les variations de températures et des précipitations. Les ressources en eau sont impactées tant sur la quantité que sur la qualité. Une diminution de la quantité et/ou une abondance de précipitations entrave le bon développement des cultures. Ces situations favoriseront la prolifération des insectes nuisibles, l'apparition des maladies sur les plantes et les changements des aires de distribution géographiques de certaines espèces végétales.</p> <p>Les risques pour le secteur élevage concernent les maladies qui provoqueront des perturbations physiologiques, entre autres, un retard de croissance, diminution de la production laitière, sensibilités aux maladies, des mortalités, et la dégradation des pâturages.</p> <p>La violence des cyclones, aggravée par les changements climatiques, occasionnerait une baisse des rendements agricoles. L'accroissement des intensités des cyclones sont aussi néfastes pour les poissons et les macro crustacés. Une telle situation risquerait de rendre plus difficile les activités des jeunes œuvrant dans le secteur pêche.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeune appuiera le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité de la population face aux changements climatiques, et promeut des options d'adaptation aux changements climatiques auprès de ses cibles. Le projet Force-Jeunes diffuse aussi des semences résistantes aux changements climatiques, et mène des accompagnements techniques au niveau des groupements dans l'adoption des techniques agricoles résilientes. L'agroforesterie et l'association culturelle utilisent la couverture végétale des sols.</p> <p>Le projet va accompagner les jeunes/femmes à développer des exploitations plus respectueuses de l'environnement. Le projet entreprendra des sessions de sensibilisation et de communication sur l'adaptation aux changements climatiques, en partenariat avec le Ministère de tutelle.</p> <p>La construction et/ou la réhabilitation de citernes, l'installation des réservoirs, ainsi que le captage des eaux auprès des sources d'eau entraînent l'accès à l'eau. Partenariat avec les services météo pour la diffusion des informations agro-climatiques permet une meilleure adaptation aux changements climatiques</p>		
Portée du projet	Moyen	Moyen
Pertinence du projet	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>Les objectifs et les interventions du projet sont alignés sur les priorités nationales de développement mais doivent être suffisamment adaptés et</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
adéquats en termes de moyens pour répondre efficacement aux besoins et priorités du groupe cible tout au long de la durée de vie du projet. Des inadéquations en termes de ciblage pourront survenir et pourront écartier les plus vulnérables.		
Mesures d'atténuation : La planification des activités du Force-Jeunes se fera de manière inclusive et intégrera donc des réponses convenues avec les populations sur la base des besoins clairement exprimés par les pauvres ruraux lors des consultations. Force-Jeunes pourra faire objet de financements additionnels pour mieux répondre aux besoins des groupes cibles. Les approches de ciblage du projet PREFER pourront servir de référence. Des mesures spécifiques seront prises pour mitiger les risques de capture d'élite.		
Solidité technique	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : La conception de Force-Jeunes intègre principalement la mise à échelle des appuis techniques et organisationnels aux jeunes et femmes ainsi que les embocagements, une innovation technique pilotée et ayant fait ses preuves dans l'Union des Comores. Il reste un risque que le projet intègre plusieurs approches et se complexifie, n'améliore pas ses réalisations en inspirant des leçons apprises dans d'autres pays. La faible capacité à la fois au niveau de l'équipe du projet, des partenaires de mises en œuvre des organisations paysannes pourrait aussi impacter la solidité technique du projet.		
Mesures d'atténuation : La conception du projet se fera au moyen des approches déjà expérimentées aux Comores par le FIDA et d'autres partenaires. Cette approche confortera la solidité technique du projet. Les approches de Force-Jeunes seront toutes issues vers l'entrepreneuriat individuel ou associatif/coopératif. Aux fins d'amélioration des réalisations de Force-Jeunes, des expériences du FIDA dans d'autres contextes similaires seront également dissociables pour l'application par Force-Jeunes. Des appuis institutionnels sont prévus par le projet. Un manuel d'exécution technique sera établi afin de faciliter la mise en œuvre des activités. Les bonnes pratiques du projet PREFER et des autres projets financés par le FIDA et d'autres partenaires techniques et financiers vont être valorisées.		
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Elevé	Elevé
Modalités d'exécution	Elevé	Elevé
Risque(s) : Le projet adoptera l'approche faire-faire. Le Projet PREFER en cours fait montre de difficultés dans la gestion des conventions avec les partenaires de mise en œuvre avec des cas de non-renouvellement desdites conventions et donc des ralentissements dans l'exécution. Les CRDE qui sont des établissements publics appelés à assurer les missions de formation, d'appui-conseil, d'encadrement des organisations de producteurs, de collecte et gestion de données, de fournitures de services de base ; présentent des lacunes fonctionnelles (insuffisance de personnel et de moyens de fonctionnement suffisants). Il y a donc un risque élevé qu'ils ne soient pas en mesure de remplir convenablement leurs missions d'appui aux producteurs et encore moins de pérenniser les acquis.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
De plus, l'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores avait déjà fait ressortir parmi les défis transversaux l'insuffisance des capacités humaines, et matérielles à la hauteur des enjeux financiers hypothéquant par conséquent la capacité de parvenir à des bons résultats.		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>La mobilisation d'une assistance technique internationale dans une logique de transfert de compétences de type learning-by-doing au cours des premières années du projet est primordiale. Lors des recrutements, des efforts seront déployés pour que les publications de postes puissent être réalisées à la diaspora Comorienne pour y rechercher des compétences.</p> <p>L'évaluation de la performance des partenaires sera permanente, de même que la clarification des termes des conventions avant leur renouvellement. La mise en œuvre du projet intégrera le renforcement institutionnel des partenaires de mise en œuvre.</p> <p>Des visites d'échanges dans d'autres pays sont à prévoir, afin d'identifier les bonnes pratiques dans la correspondance entre les besoins sur le marché et les formations dispensées par le projet. Le projet FORCE-Jeunes pourrait aussi bénéficier des expériences du projet PREFER dans l'accueil des stagiaires, qui pourront appuyer la mise en œuvre du projet, notamment dans la capitalisation des acquis.</p> <p>L'équipe du projet FORCE-Jeunes bénéficiera des connaissances et des savoir-faire acquis par les investissements du FIDA aux Comores et des autres pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud.</p>		
Dispositifs de suivi-évaluation	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Le Projet PREFER en cours présente des faiblesses collecte et la remontée de d'informations depuis le terrain et le système de rapportage d'une manière générale ; y compris en lien avec les informations attendues des partenaires d'exécution. Le projet ne dispose pas toujours de suffisamment d'informations sur les effets et impacts induits. Il y a donc un risque que cette situation se présente au démarrage du FORCE Jeunes.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeunes mettra en place un système de suivi-évaluation fonctionnel fondé sur l'approche de gestion axée sur les résultats, qui sera un outil d'aide à la décision tout au long du cycle du projet. A partir du démarrage, le dispositif intégrera une étude de référence et d'autres activités planifiées et suivies. Une modalité d'assistance technique pourra être mise en place. Les bases de données seront régulièrement à jour, fourniront les informations nécessaires pour le suivi et le pilotage du Projet. Des enquêtes d'effets qui seront organisées par le projet pourront favoriser plus de réalisme dans les mesures des effets de Force-Jeunes.</p>		
Passation des marchés	Substantiel	Substantiel
Cadre juridique et réglementaire	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>1. En l'absence d'un manuel des procédures de passation des marchés, le projet peut appliquer des procédures non convenables menant à une déclaration d'irrégularités et une annulation des procédures.</p> <p>2. En l'absence des décrets règlementaires de la nouvelle loi précisant les modalités d'application de cette loi, le projet peut interpréter la loi d'une manière non conforme menant à une annulation des procédures et par la suite à un retard dans l'exécution des activités prévues.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>3. Des lacunes dans les procédures d'adjudication des marchés sont observées qui risquent de mener à des contestations de la part des soumissionnaires et à un retard dans l'attribution des marchés et l'exécution des activités prévues dans le cadre du projet.</p> <p>4. En l'absence d'un système efficace de suivi des marchés publics, le projet aura des difficultés (i) à gérer d'une manière efficace les marchés lancés dans le cadre de FORCES JEUNES, (ii) à identifier les contrats à haut risque et (iii) à prendre les mesures de mitigation nécessaires.</p> <p>5. L'accès du public à l'information présente des faiblesses qui peuvent défavoriser la responsabilité du projet envers le public et par la suite augmenter le risque de favoritisme et réduire la concurrence entre les entreprises.</p> <p>6. La tenue en lieu sûr des archives, documents de la passation des marchés démontre une faiblesse. Le projet risque de ne pas pouvoir maintenir pour une longue période (10 ans) les documents de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre de FORCES JEUNES</p> <p>7. En l'absence des dossiers types d'appel d'offres International, l'UNAC risque d'utiliser les dossiers types d'appel d'offres national qui ne contiennent pas toutes les dispositions nécessaires relatives à un appel d'offres international.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. FORCES JEUNES suivra le manuel des procédures en passation des marchés faisant partie du manuel de mise en œuvre du projet (PIM).</p> <p>2. FORCES JEUNES suivra les procédures du Guide pratique de Passation des Marchés du FIDA relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes de sélection (Module F2) et d'évaluation des Services de Conseil (Modules K5 – K6- K7 et K8) - Adjudication du contrat (Modules L -L1- L2- M – M1 et M2). <p>3. FORCES JEUNES utilisera l'outil de suivi des contrats du FIDA (CMT)</p> <p>4. FORCES JEUNES présentera à l'ARMP et à la Direction nationale de contrôle des marchés public un rapport annuel sur tous les marchés conclus au cours de l'année incluant les informations sur le processus de passation ainsi que le processus de gestion des contrats y compris les paiements effectués et la résolution des litiges le cas échéant.</p> <p>5. Publication des avis d'appel d'offres, des avis d'appel à manifestation et des avis d'attribution des marchés dans le cadre du projet sur le site web officiel unique « Comores Marchés Publics » et sur le site du MAPETA une fois devenu opérationnel.</p> <p>6. L'UNAC et les délégations opérationnelles partageront tous les avis d'attribution des marchés attribués dans le cadre du projet FORCES JEUNES avec l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP).</p> <p>7. L'UNAC et les délégations opérationnelles suivront les dispositions relatives à l'archivage prévues dans le Manuel des procédures de passation du projet (PIM).</p> <p>8. FORCE JEUNES utilisera le dossier type d'appel d'offres international du FIDA.</p> <p>9. L'UNAC et les délégations opérationnelles incluront dans les dossiers d'appel d'offres nationaux les dispositions suivantes du FIDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; b. Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels c. Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection d. Les dispositions sur les normes de performance PESEC. 		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
e. Le formulaire d'auto-certification du FIDA.		
Responsabilité et transparence	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>1. En l'absence d'un portail des marchés publics qui met à disposition du public une information sur l'ensemble des textes réglementaires; les DAO types; les plans de passation, les avis généraux et avis spécifiques de passation de marchés; les avis d'attributions; les décisions de l'ARMP sur les litiges; les statistiques sur les marchés approuvés et annulés, les rapports d'audits des marchés publics; la liste des entreprises sanctionnées, et étant donné que le projet appliquera la loi nationale, il existe un risque de ne pas mettre à la disposition du public toutes les informations relatives aux marchés lancés dans le cadre de FORCES JEUNES.</p> <p>2. Etant donné que le niveau de la corruption aux Comores est très élevé avec un score de l'indice de perception de la corruption de 19/100 en 2022 et en l'absence d'un processus transparent et d'un système efficace d'évaluation de la performance en passation des marchés, des pratiques comme le favoritisme, le népotisme, etc. peuvent être appliquées par le projet.</p> <p>3. En l'absence des manuels qui définissent les exigences pour les contrôles internes relatives à la passation des marchés, le projet risque de ne pas effectuer efficacement ces contrôles internes</p> <p>4. Les audits de passation des marchés conclus dans le cadre du projet risquent d'être effectués sur la conformité et non pas sur la performance.</p> <p>5. Non existence de l'avis d'intention d'attribution des marchés dans le système national et étant donné que le projet appliquera le système national, le projet risque de ne pas émettre ces avis et par la suite de ne pas respecter la période accordée pour la contestation.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. L'UNAC publiera toutes les données relatives aux marchés conclus dans le cadre de FORCES JEUNES sur le site internet du MAPETA..</p> <p>2. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées pour s'assurer à ce que le personnel des projets financés par le FIDA ainsi que les soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, entrepreneurs et consultants respectent les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité lors de la passation et de l'exécution des contrats financés par le FIDA</p> <p>3. Le projet veillera à ce que les numéros d'urgence du FIDA pour signaler les cas de corruption ou de harcèlement seront inclus dans tous les documents d'appel d'offres.</p> <p>4. Tous les soumissionnaires et contractants qui participeront à la passation de marchés dans le cadre du projet doivent se conformer à l'auto-certification prévue par le Guide pratique de passation des marchés publics 2020 du FIDA. FORCES JEUNES inclura dans tous les documents d'appel d'offres et les contrats le formulaire d'auto-certification du FIDA.</p> <p>5. Le projet suivra le manuel de la mise en œuvre du projet (PIM).</p> <p>6. Le projet veillera à exécuter les recommandations des missions de supervision, d'assistance, d'audit du FIDA.</p> <p>7. Le projet élaborera une liste de contrôle (Checklist) à utiliser par les auditeurs pour l'audit de la passation des marchés.</p> <p>8. Le projet préparera une liste des risques identifiées en cours d'exécution de la passation des marchés et à identifier les mesures de mitigation nécessaires.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>9. Le projet devra inclure dans les mandats des cabinets d'audit/ des auditeurs le concept de l'audit de rendement.</p> <p>Le projet suivra les procédures d'adjudication du FIDA.</p>		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>1. L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) mandatée de faire la formation et le développement des capacités des agents publics chargés de l'exécution de la passation des marchés publics, n'a pas les moyens et ressources suffisants permettant d'effectuer efficacement sa tâche. Le projet risque de ne pas trouver des responsables de passation des marchés qualifiés.</p> <p>2. En l'absence d'un système permettant de gérer les données de l'ensemble du processus de passation des marchés et étant donné que la plateforme « Comores Marchés Publics » n'est pas encore opérationnelle, l'UNAC pourra avoir des difficultés à gérer d'une manière efficace les données relatives aux marchés qui vont être lancés dans le cadre de FORCES JEUNES.</p> <p>3. En l'absence d'une cellule de gestion des marchés publics au MAPETA et étant donné que les nominations aux postes de responsable des marchés publics ne sont pas généralement concurrentielles, les responsables de passation du projet peuvent être nommés parmi les fonctionnaires du MAPETA qui n'ont pas d'expérience en matière de passation des marchés.</p> <p>4. En l'absence d'un système de mesure de la performance en passation des marchés portant sur les aspects quantitatifs et qualitatifs, l'UNAC aura des difficultés à faire l'évaluation de la performance en passation des marchés.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. Le projet prendra en charge la formation des agents de passation des marchés du MAPETA et des partenaires étatiques.</p> <p>2. Le personnel de passation des marchés du projet participera au programme de formation du FIDA sur les procédures de passation des marchés «BUILDPROC»</p> <p>3. Recrutement du personnel de passation des marchés du projet par voie concurrentielle.</p> <p>4. La prise en charge par le projet des stagiaires en passation des marchés.</p> <p>5. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA évalueront la performance du projet en passation des marchés.</p>		
Processus de passation de marchés dans le cadre des projets	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>1. En l'absence des stratégies de passation des marchés, l'UNAC aura des difficultés à gérer efficacement le processus de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre du projet. Il y a un risque de ne pas pouvoir optimiser l'utilisation des ressources disponibles, de ne pas obtenir les meilleurs prix, de ne pas garantir la qualité des biens et services requis et de ne pas identifier les risques associés à la passation des marchés ainsi que les mesures appropriées.</p> <p>2. Etant donné que le recours à la passation des marchés de gré à gré est fréquent dans les administrations publiques comoriennes. Le projet risque d'utiliser fréquemment cette méthode de passation.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>3. Les autorités adjudicatrices aux Comores se contentent d'afficher les résultats sur un tableau d'affichage. La non-publication des avis d'attribution des marchés par le projet ne permettra pas d'assurer la transparence et de maintenir un environnement concurrentiel sain.</p> <p>4. En l'absence de données statistiques sur la passation des marchés, l'UNAC ne sera pas en mesure (i) d'évaluer l'efficacité de la gestion des contrats conclus dans le cadre du projet, (ii) d'évaluer la proportion de fournisseurs, entrepreneurs et consultants enregistrés qui participent et obtiennent des marchés et (iii) d'évaluer le nombre total et valeur des marchés attribués aux entreprises nationales/étrangères.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. L'UNAC et les délégations opérationnelles du projet suivront la stratégie de passation des marchés du projet.</p> <p>2. Le recours à la passation de marchés de gré à gré n'est envisageable dans le cadre du projet qu'avec une justification suffisamment détaillée adressée au FIDA pour obtenir son avis de non-objection indiquant notamment pour quelle raison un marché de gré à gré est choisi plutôt qu'une procédure de passation de marchés concurrentielle, ainsi que les motifs pour lesquels un consultant/ une entreprise particulier(e) est recommandé(e).</p> <p>3. Le projet publiera les avis d'attribution sur le site du FIDA et sur le site « Comores Marchés publics » une fois rendu opérationnel.</p> <p>4. Le projet enverra à l'ARMP avant la fin de chaque année budgétaire un rapport détaillé sur tous les marchés lancés/ attribués au cours de l'année en question y compris le nombre d'entrepreneurs, de fournisseurs et de consultants qui participent aux marchés lancés dans le cadre du projet FORCES JEUNES et le nombre des marchés attribués aux entreprises nationales/ Internationales</p> <p>5. Le projet utilisera l'outil de gestion du FIDA (CMT) et veillera à sa mise à jour continue.</p> <p>6. FORCES JEUNES recrutera un responsable de passation des marchés à l'UGCP et des assistants en passation des marchés aux délégations opérationnelles du projet pour suivre de près la mise en œuvre de tous les contrats et veiller à ce qu'ils soient achevés dans les délais fixés dans les contrats.</p> <p>7. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les deux premières années d'exécution du projet pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ses activités.</p>		
Gestion financière	Substantiel	Substantiel
Organisation et personnel	Elevé	Elevé
<p>Risque(s) :</p> <p>Il y a deux niveaux administratifs de mise en œuvre du programme qui auront des responsabilités fiduciaires, l'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNAC) et les Délégations Opérationnelles (DOF) sur les trois îles où les activités sont menées sur le terrain. Les projets précédents financés par le FIDA et mis en œuvre par le biais de structures similaires ont connu des problèmes de ponctualité et de qualité des rapports financiers des îles au niveau national, ce qui a systématiquement entraîné des retards dans les rapports financiers destinés à l'UNAC et au FIDA en raison de la capacité du personnel financier. L'UNAC et la DOF manquent souvent de personnel qualifié ayant l'expérience de la gestion des fonds du FIDA et d'autres donateurs.</p>		
Mesures d'atténuation :		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Pour atténuer le risque lié à la qualité et à la ponctualité des rapports financiers des îles, il est proposé d'avoir un comptable sur chaque île pour garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la ponctualité des rapports financiers et des rapprochements bancaires des DOF à l'UNAC. Afin de s'assurer que le personnel de l'UNAC et des DOFs se familiarise avec les procédures du FIDA et l'autre co-financée, le FIDA fournira une formation de renforcement des capacités au personnel financier qui sera sélectionné pour gérer les finances du projet. Le renforcement des capacités comprendra la familiarisation avec les procédures sur les rapports financiers, la catégorisation des dépenses à travers les composantes, les catégories, les calendriers des rapports financiers et d'autres aspects de la gestion financière liés au programme.</p>		
Budgétisation	Elevé	Elevé
<p>Risque(s) :</p> <p>Le programme plusieurs financeurs, à savoir le FIDA, la contribution du gouvernement et la contribution des bénéficiaires. Il existe un risque de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses à ces multiples financeurs. Il existe également un risque que les plans de travail et les budgets annuels (PTBA) ne soient pas préparés ou révisés en temps voulu, et qu'ils ne soient pas exécutés de manière cohérente, ce qui entraîne une indisponibilité des fonds en cas de besoin, des coûts inéligibles et une réaffectation des fonds du programme, ainsi qu'une lenteur dans la mise en œuvre. L'exactitude du budget a également été un problème dans le projet PREFER en cours.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Les tableaux des coûts, le document de conception du projet et le manuel des procédures contiennent des détails adéquats sur les activités clés à mettre en œuvre et les sources de financement de ces coûts. Par la suite, le PTBA sera préparé avec des détails adéquats sur le financement des activités clés afin de garantir une orientation adéquate à l'équipe comptable dans l'enregistrement des dépenses. Le PTBA sera codifié pour indiquer, pour chaque activité, les sources de financement, la catégorie de dépense, la composante, le lieu (île), le trimestre de l'activité planifiée et tout autre code d'analyse nécessaire pour simplifier la présentation des rapports au gouvernement et aux financeurs.</p> <p>L'UNAC coordonnera les processus de préparation du budget en étroite collaboration avec les DOF. Le suivi du budget sera effectué périodiquement, au moins sur une base trimestrielle, et tout écart significatif sera discuté au sein du comité de pilotage du projet en vue de prendre des mesures correctives. Le budget approuvé sera codé dans le système comptable afin de permettre un suivi par lieu, par composante et par catégorie.</p>		
Flux de fonds/modalités de décaissement	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Il existe un risque de confusion des fonds de l'UNAC qui seront fournis avec des avances pour la mise en œuvre des activités du programme. Les fonds sont reçus à la Banque Centrale des Comores puis envoyés sur les comptes de l'UNAC au Ministère des Finances. L'UNAC envoie ensuite des avances aux DOF sur la base des activités planifiées. En plus des financements des partenaires extérieurs au développement, des fonds de contrepartie devraient être reçus du gouvernement de l'Union des Comores.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Pour limiter les risques de mélange des fonds et faciliter la comptabilisation de toute avance fournie, les fonds seront détenus sur des comptes désignés par le programme en devises étrangères, pour lesquels il y aura un rapprochement mensuel des comptes bancaires et des rapports financiers. L'UNAC tiendra également un compte opérationnel distinct pour chaque source de financement et pour la contribution du gouvernement. Chaque URAT disposera d'un compte opérationnel distinct pour le financement des donateurs et les contributions du gouvernement. Les DOF adresseront des rapports financiers mensuels à l'UNAC pour le suivi des opérations et pour faciliter les rapports trimestriels aux bailleurs de fonds.</p>		
Contrôles internes	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>L'UNAC sera responsable de la gestion financière globale du programme. Elle sera chargée de débloquer les fonds en fonction des plans convenus, tirés des PTBA approuvés, de verser les fonds aux îles chargées de la mise en œuvre et de coordonner le suivi et l'établissement des rapports financiers pour l'ensemble du programme. Il peut y avoir un risque que des contrôles appropriés sur les fonds du programme ne soient pas en place, conduisant à une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du programme.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Des contrôles internes ont été institués dans l'ensemble du cadre des procédures financières et administratives. Les contrôles identifiés vont de la bonne tenue des registres et des écritures, de l'autorisation des documents comptables, des achats et des documents administratifs, de l'équilibrage et de la vérification, de la sécurité physique des actifs, des accords de double signature (approbation), à l'établissement de rapports financiers et au suivi. Une fonction d'audit interne sera mise en place pour vérifier la conformité globale des contrôles internes et apporter un soutien à l'amélioration des systèmes, des procédures et des processus. L'environnement de contrôle sera surveillé au moyen d'un audit et d'une surveillance internes et externes.</p>		
Comptabilité et rapports financiers	Elevé	Elevé
<p>Risque(s) :</p> <p>Il existe un risque de retard dans la consolidation des rapports financiers du programme à l'UNAC qui préparera les rapports financiers consolidés pour le programme et des rapports financiers inexacts en raison de la nature complexe du programme qui a de multiples financeurs, catégories et composantes. Il existe également un risque de retard et d'inexactitude dans l'établissement des rapports financiers en raison d'une codification incorrecte des transactions et de la multiplicité des monnaies concernées. Des retards et des inexactitudes dans les rapports financiers sont également possibles en raison des multiples îles impliquées dans la mise en œuvre du programme et qui ont des responsabilités fiduciaires.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Pour atténuer les risques liés aux rapports financiers, un système comptable approprié sera acquis, capable d'enregistrer et de fusionner hors ligne des données provenant de plusieurs sites afin de faciliter l'analyse financière et les rapports par composante, catégorie, financeur, pour le trimestre concerné, le cumul annuel et le cumul depuis le début du programme, y compris l'enregistrement de données pour mémoire sur les contributions en nature. Le système permettra de consolider les données des îles (DOF) à l'UNAC afin de faciliter l'établissement des rapports</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
destinés au FIDA. Il y aura un modèle de rapport financier harmonisé pour tous les financiers afin de faciliter le rapport financier.		
Audit externe	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le projet sera audité par un auditeur externe privé reconnu, engagé par le projet et ayant reçu l'accord du FIDA. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que le programme couvre toutes les îles du pays. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que l'auditeur privé peut ne pas avoir accès aux rapports financiers du projet en temps voulu. Il existe également un risque de retard dans le processus de recrutement de l'auditeur externe privé. Le ministère de l'agriculture ne dispose pas d'une fonction d'audit interne. Si le nouveau projet ne dispose pas d'un auditeur interne, l'auditeur externe peut être amené à effectuer des tests d'audit de fond plus étendus, ce qui peut retarder la publication du rapport d'audit.		
Mesures d'atténuation : Un plan de couverture d'audit complet a été préparé, qui garantira une couverture d'audit adéquate. Le plan prévoit des audits annuels adéquats à l'UNAC et aux URAT. Chaque DOF de l'île fera l'objet d'un audit annuel afin de garantir des examens réguliers tout au long de la mise en œuvre du projet. Le projet sera contrôlé par des auditeurs externes privés reconnus. L'auditeur préparera un plan de travail pour assurer une couverture adéquate des îles et des principaux domaines de risque du programme. Les termes de référence de l'audit devront être conformes aux termes de référence de l'audit du FIDA et ne pas faire l'objet d'une objection de la part du FIDA. L'audit externe doit également examiner et donner un avis sur la qualité et la fiabilité des rapports financiers intermédiaires au cours de l'année.		
Impact environnemental, social et climatique	Faible	Faible
Conservation de la biodiversité	Faible	Faible
Risque(s) : Etant donné le relief très accidenté aux Comores, les risques d'érosion et d'ensablement des cours d'eau sont favorisés, aggravant ainsi les pertes d'éléments nutritifs, ainsi que la dégradation de la biodiversité. L'intensification des zones de production agricole menée par le projet pourrait entraîner des impacts négatifs sur la biodiversité. Etant donné que dorénavant, les interventions humaines commencent à exploiter les terres à des altitudes de plus de 1200m aux Comores, il y a des risques dans l'exploitation illicite de l'espace forestier. Cette situation favorisera ainsi la disparition des habitats naturels. L'utilisation non contrôlée des pesticides risque aussi de modifier les habitats naturels de la faune et de la flore, de contaminer les chaînes alimentaires et d'induire à une mort subite des animaux. La pratique des techniques de pêche utilisant des substances toxiques, présente des risques extrêmement nuisibles aux écosystèmes marins, induisant ainsi à la surexploitation halieutique le long de la côte et à la destruction des récifs de coraux.		
Mesures d'atténuation : Mise à l'échelle des pratiques d'embocagement et d'aménagement isohypse. Conservation des variétés de ressources génétiques des plantes (manioc et banane) et potentiel de multiplication des boutures et plants (parc à bois, germeur).		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Pratiques promouvant la restauration des terres, la gestion des ressources naturelles et halieutiques et l'utilisation des intrants bio et la gestion rationnelle des déchets</p> <p>Promotion des techniques de pêche durable</p> <p>Collaboration avec les associations de pêcheurs pour associer la pratique de pêche artisanale aux Dispositif de Concentration des Poissons, afin de garantir une bonne planification des campagnes de capture.</p> <p>Application des mesures conservatoires réglementant les captures de poisson (repos biologiques) ainsi que des activités visant à atténuer les risques de surpêche (surveillance).</p>		
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <p>Le risque que le projet puisse causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources pouvant menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.</p> <p>Des pollutions des eaux et du sol pourraient être dues à l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée à l'intensification agricole et notamment au développement du maraîchage ; mauvaise gestion des déchets de transformation.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeunes fera recours à la lutte biologique pour lutter contre les insectes nuisibles et les maladies des plantes.</p> <p>L'approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisera l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables.</p>		
Patrimoine culturel	Pas applicable	Pas applicable
Risque(s) :		
Mesures d'atténuation :		
Peuples autochtones	Pas applicable	Pas applicable
Risque(s) :		
Mesures d'atténuation :		
Santé, sécurité et sûreté des communautés	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>Existence de maladies contagieuses telles que la lèpre qui ont des répercussions sur la santé publique et les relations humaines au sein des communautés.</p> <p>L'évolution de la pandémie de COVID-19 pourra entraîner des mesures de restriction empêchant le bon déroulement des activités du Projet.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Mesures en place pour lutter contre ces maladies avec le soutien des partenaires internationaux (OMS, ONG, etc.). Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures à prendre en fonction de la situation sanitaire.</p>		
Emploi et conditions de travail	Moyen	Moyen
Risque(s) :		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Pénibilité du travail agricole à cause de l'inadaptation des outils et matériels. Cela entraîne une perte progressive de la productivité et de la production dans les exploitations agricoles.</p> <p>Des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses pourront se produire. La pénibilité du travail pourrait aussi subvenir, étant donné la forme du relief très accidenté.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le projet va intégrer les principes du travail décent pour les jeunes ruraux. Tous les contrats de travail, toutes les conventions financées avec le fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage. Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats dans le cadre du projet.</p> <p>Acquisition par Force-Jeunes et mise à disposition bénéficiaires aux matériels motorisés (tricycle motorisé pour le transport de produits, motoculteur pour le travail des champs).</p>		
Réinstallation et réinsertion économique	Pas applicable	Pas applicable
Risque(s) :		
Mesures d'atténuation :		
Émissions de gaz à effet de serre	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>Les utilisations non contrôlées et non certifiées d'engrais chimiques, des bois de chauffage comme source d'énergie, favoriseront les risques d'augmentation des émissions des gaz à effet de serre, qui impacteront significativement des incidences sur les changements de températures et de précipitations, et qui vont impacter l'Agriculture.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>D'importantes actions de sensibilisation sont prévues en direction des groupes ciblés et des populations rurales en général. Force-Jeunes fera également la promotion des ressources énergétiques alternatives.</p> <p>Les jeunes seront formés sur les techniques limitant l'émission de gaz à effet de serre et aussi sur la pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour atténuer les risques. Le projet promouvra systématiquement la valorisation des systèmes agroécologiques et les pratiques culturelles climato-résilientes. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des entreprises et des ménages.</p> <p>Amélioration de la collecte des déchets, promotion du biogaz et du compostage pour fournir des engrais biologiques aux jeunes agriculteurs.</p> <p>Pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour augmenter la capacité de séquestration des gaz à effet de serre.</p> <p>Valorisation des pratiques culturelles climato-résilientes.</p> <p>Utilisation des sources d'énergie renouvelable.</p>		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Substantiel	Substantiel
Risque(s) :		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Etant donné que l'Union des Comores est un pays insulaire, la vulnérabilité biophysique des populations cibles se traduit par les pertes potentielles engendrées par les catastrophes naturelles qui frappent le pays.</p> <p>Due au taux de pauvreté élevé, au niveau d'éducation faible de la population, au non-accès à des informations agrométéorologiques à temps, la vulnérabilité sociale des populations cibles se traduit par leur faible capacité d'adaptation face aux fluctuations et aléas climatiques.</p> <p>Etant un pays insulaire, la vulnérabilité des écosystèmes aux Comores s'explique par les perturbations répétées et de différentes natures sur les communautés d'espèces animales et végétales, dues aux changements climatiques, au changement d'usage des terres, de la pollution, et à la surexploitation des ressources.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeunes développe des partenariats pour l'amélioration de l'accès aux données agrométéorologiques. Pour pallier les effets des changements climatiques sur les ressources en eau, Force-Jeunes a intégré ses appuis sur la mobilisation des eaux de surface par le captage des eaux dans des citernes et dans des réservoirs. Force-Jeunes appuiera les bénéficiaires dans le système de distribution de l'eau. Concernant la protection des sources en eau ainsi que des infrastructures bénéficiaires d'eau, les effectuent des reboisements autour des sources d'eau.</p>		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Participation et coordination des parties prenantes	Moyen	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <p>Du fait du grand nombre de parties prenantes du Projet FORCE Jeunes, il y a un risque de faible harmonisation, fluidité d'information et coordination entre les parties prenantes du projet y compris par rapport aux thématiques genre et nutrition. Cette situation pourra créer des asymétries d'informations entre les parties prenantes et affectera les réalisations du Projet.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Dans le processus de conception du projet, des critères de sélection clairs et rigoureusement appliqués pour identifier les parties concernées plus sensibles aux objectifs affichés dans ce projet et mieux outillées sur le plan technique et financier pour accompagner la mise en place et l'exécution du projet</p> <p>Renforcer le partenariat entre les parties concernées et favoriser la fluidité des informations pour une meilleure coordination.</p>		
Doléances des parties prenantes	Moyen	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <p>Du fait de nombreuses interactions et échanges entre les parties prenantes du Projet FORCE Jeunes, il y a un risque que les doléances des parties prenantes ne soient pas totalement prises en compte surtout en cas d'absence de cadre et de canal de remontée des doléances pour prévenir et résoudre les différends dans le projet. Une telle situation ne permettra pas de certifier que les services rendus aux bénéficiaires le sont à leur satisfaction et pourra atténuer l'atteinte des objectifs du projet.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>La mise en place du mécanisme de règlement des doléances pour Force-Jeunes sera effective afin de formaliser les plaintes faites par les groupes cibles ainsi que les réponses apportées.</p>		